Manuel de référence à l'intention du personnel enseignant du Yukon

2007 – 2008

Yukon
Education
Education

Septembre 2007

Chères enseignantes et chers enseignants du Yukon,

Je tiens d'abord à vous souhaiter la bienvenue en ce début de nouvelle année scolaire au Yukon. Il s'agit toujours d'une des périodes les plus intéressantes pour le personnel scolaire.

De concert avec les élèves, les parents et l'ensemble de la collectivité, les enseignants et enseignantes du Yukon jouent un rôle important dans le partenariat sur lequel repose l'éducation publique dans le territoire. J'encourage donc tous nos partenaires en éducation à travailler ensemble afin de faire des écoles du Yukon les meilleures qui soient pour nos élèves.

Le *Manuel de référence à l'intention du personnel enseignant du Yukon* s'est avéré un outil précieux pour les membres du personnel enseignant du Yukon et pour tous nos partenaires en éducation. Le manuel constitue une source d'information fiable pour les professionnels de l'éducation et contient des renseignements supplémentaires qui tiennent compte de la nature progressiste du système d'éducation dans le territoire.

Pour ceux et celles d'entre vous qui arrivez au Yukon, ce manuel contient des renseignements sur les cours, les programmes, les évaluations et la large gamme de services de soutien offerts par et pour le ministère de l'Éducation du Yukon. Quant aux enseignants qui connaissent déjà bien les écoles du Yukon, le manuel leur sert d'aide-mémoire et d'outil de référence pratique.

Puisque ce manuel est pour vous une source de référence, vos commentaires nous sont précieux. Si vous avez des suggestions quant aux façons d'améliorer le *Manuel de référence à l'intention du personnel enseignant du Yukon*, veuillez communiquer avec le service de soutien à la recherche, au 867-667-8326. Entre-temps, je vous souhaite à vous tous, ainsi qu'à vos collègues et à vos élèves, une année scolaire fructueuse, agréable et enrichissante.

Cordialement,

Christie Whitley
Sous-ministre adjointe, Écoles publiques

Manuel de référence à l'intention du personnel enseignant du Yukon 2007-2008

Table des matières

Aperçu du ministère de l'Éducation **6**
Notre vision 6
Notre mission 6
Principes directeurs 6
Objectifs ministériels 7
Ministère de l'Éducation – Organigramme 2007-2008 8
Écoles publiques du Yukon **9**
À l'appui de nos partenaires 9
Programmes autochtones *9*
Conseil consultatif des premières nations du Yukon sur l'éducation 9
Comité des chefs du Yukon sur l'éducation *10*
Planification d'urgence dans les écoles **12**
Cas présumé d'enfant maltraité **13**
Responsabilités de l'enseignant **13**
Comment réagir à une divulgation d'informations 14
Bureaux responsables de la protection de l'enfance 17
Formulaire – Rapport initial de soupçons d'agression ou de négligence *18*
Programme d'études **19**
Programmes des niveaux primaire, intermédiaire et secondaire 19
Conseillers en programmes *19*
Programme d'études autochtones 21
Programmes expérientiels de la rue Wood 23
AUTRES APPROCHES *25*
Centre d'apprentissage individuel *25*
Centre des jeunes parents *25*
ÉLÈVES DE L'EXTÉRIEUR *25*
Résidence Gadzoosdaa *25*
Politique sur l'allocation pour hébergement 25
PROGRAMMES CONNEXES 26
Programme Reading Recovery *26*
Programme de repas dans les écoles *26*
Whole Child Project (projet de l'enfant entier) *26*
Yukon Arts Ed-Venture *26*
Artistes à l'école *27*
Compétences Canada *27*
Les innovateurs à l'école *28*
Programmes de français 29
Français langue première *29*
Immersion française *29*
Français langue seconde (français de base) *29*
Français de base intensif *29*
Option français plus *29*
Programmes de sensibilisation aux premières nations 30
Programme des aînés à l'école *30*
Programmes d'inclusion culturelle *30*
Séances de familiarisation *30*

Programmes de tutorat à domicile *30*
Programme maître-apprenti *30*
Programmes spéciaux 31
Services à l'école *31*
Services offerts par le Ministère *31*
Programmes de ressources partagées *33*
Enseignement à domicile *34*
Programmes de soutien — Santé et services sociaux 35
Section de promotion de la santé *35*
Salubrité de l'environnement *35*
Infirmières praticiennes et infirmières en santé communautaire *36*
Centre de santé de Whitehorse *36*
Programme territorial de lutte aux maladies transmissibles *37*
Service de santé auditive *37*
Service de santé dentaire *38*
Renseignements indispensables 39
Plans de cours quotidiens et à long terme 39
Plan de cours quotidien *39*
Calendriers scolaires et attribution des périodes d'enseignement *40*
Niveaux primaire et intermédiaire 40
Renseignements indispensables pour l'enseignement du programme d'études autochtones 41
Stratégies pour faciliter l'intégration à une collectivité autochtone *41*
Diplôme d'études secondaires 43
Évaluation des élèves 44
Language Proficiency Index (Indice de maîtrise de la langue) *44*
Tests de rendement scolaire du Yukon *44*
Prix d'excellence du Yukon *45*
Examens provinciaux de la Colombie-Britannique (BCPE) *45*
Exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires du Yukon 47
Immersion française *48*
Renseignements supplémentaires *48*
Rapport aux parents *49*
Technologie de l'information et des communications 50
Apprentissage assisté par la technologie 50
Politiques sur l'utilisation de la technologie de l'information par les enseignants et les élèves 52
Enseignants *52*
Élèves *52*
Directives à l'intention des élèves concernant l'utilisation d'Internet *52*
Directives concernant l'utilisation du serveur *53*
Politique des écoles du Yukon en matière de publication sur le Web *53*
Politique concernant la page d'accueil de l'école *54*
Service de soutien en technologie de l'information (SSTI) 54
Accès aux personnes-ressources dans la collectivité 55
Inclusion culturelle 55
Activités éducatives en plein air — ressources du milieu 55
Programmes d'apprentissage expérientiel 55
Yukon Native Teacher Education Program (programme de formation des enseignants autochtones) 56
Programme d'encouragement pour les enseignants associés – YNTEP *56*
Perfectionnement professionnel 57
Séances de familiarisation pour les nouveaux enseignants 57
Mentorat d'enseignants 57
Prix de l'innovation en matière d'enseignement *58*

Service de documentation **59**
Salle de visionnement 59
Bibliothèques scolaires 59
Catalogage et traitement 60
Médiathèque 60
Usage autorisé de vidéocassettes de location 60
Bibliothèque des enseignants 60
Utilisation des œuvres protégées par le droit d'auteur *61*
Centre des langues autochtones du Yukon 62
Guide des communications et des relations avec les médias à l'intention des enseignants **63**
Direction des politiques et de la planification **63**
Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée **64**
Groupes consultatifs auprès du Ministère **65**
Tribunal d'appel de l'éducation 65
Commission des brevets d'enseignement 65
Commission de qualification professionnelle des enseignantes et enseignants 65
Association des enseignantes et enseignants du Yukon 65
Division de l'enseignement postsecondaire **67**
Section de l'aide financière aux étudiants **67**
Ressources humaines - Personnel **68**
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE **69**

Aperçu du ministère de l'Éducation

Les principales responsabilités du ministère de l'Éducation consistent à offrir des programmes d'enseignement de la maternelle à la 12e année par l'intermédiaire du système d'éducation publique, à appuyer les programmes d'éducation des adultes et à favoriser l'apprentissage à vie.

La **Direction des écoles publiques** gère 29 écoles dans le territoire, fréquentées par environ 5 100 élèves. La direction fournit aussi du soutien en ce qui concerne les programmes spéciaux, l'élaboration des programmes d'études, la technologie et l'administration des écoles.

La **Direction de l'enseignement postsecondaire** gère et appuie la formation par apprentissage, les programmes d'alphabétisation, le soutien financier aux étudiants du postsecondaire ainsi que les services et les programmes liés au marché du travail. Elle apporte aussi du soutien au Collège du Yukon.

Notre vision

Tous les Yukonnais[1] peuvent acquérir les connaissances, les compétences et les habiletés dont ils ont besoin pour apporter une contribution positive sur le marché du travail et dans leur collectivité et les appuyer dans leur quête d'acquisition continue du savoir.

Notre mission

- Offrir, en collaboration avec nos partenaires en éducation, des occasions d'apprentissage de qualité.

Principes directeurs

- établir et maintenir des liens solides avec nos partenaires et avec les collectivités;
- communiquer efficacement l'information;
- faire preuve d'honnêteté et d'intégrité et rendre compte de nos actions;
- respecter la diversité culturelle et linguistique des premières nations;
- apprécier les valeurs des premières nations : respect, amour, partage, humanité, transmission des connaissances
- reconnaître que l'éducation est un processus qui dure toute la vie;
- faire participer les collectivités à l'éducation;
- mettre en évidence les connaissances traditionnelles, les pratiques culturelles, l'histoire et les langues;
- respecter les aînés et leurs connaissances comme étant intrinsèques à la transmission de la langue et de la culture;
- mettre l'accent sur les résultats;
- encourager et appuyer le travail d'équipe, l'innovation, et le leadership.

[1] Dans le présent document, les expressions désignant les personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

Objectifs ministériels

S'assurer, au moyen de la planification, de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes suivants, que des occasions efficaces d'apprentissage continu sont offertes à l'ensemble des Yukonnais, de sorte que tous puissent apporter des contributions positives sur le marché du travail et dans leur collectivité :

- programmes d'éducation élémentaire et secondaire pour tous les enfants d'âge scolaire;
- programmes d'enseignement des langues autochtones et formation d'enseignants de langues autochtones;
- programmes de français pour les enfants d'âge scolaire;
- programmes de formation, d'éducation et de perfectionnement de la main-d'œuvre à l'intention des adultes.

« Seuls, nous pouvons faire si peu comparativement à ce que nous pouvons faire ensemble. »

Helen Keller

Ministère de l'Éducation – Organigramme 2007-2008

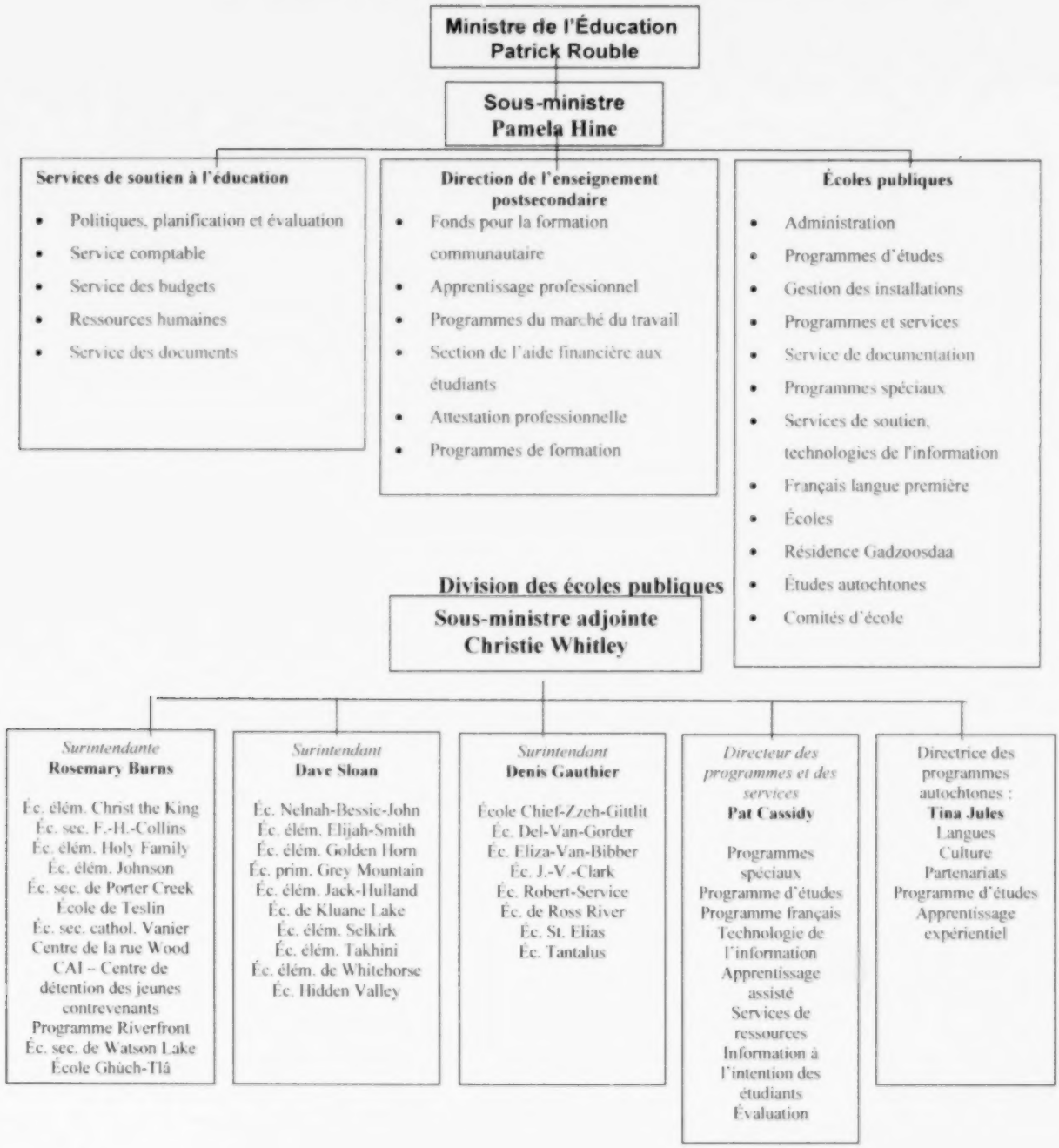

Écoles publiques du Yukon

Le système scolaire public du Yukon dessert environ 32 000 habitants dispersés dans un territoire couvrant quelque 483 000 kilomètres carrés, soit environ cinq pour cent de la superficie totale du Canada.

Près de 450 enseignants (équivalent temps plein) sont affectés à l'éducation d'environ 5 100 élèves de l'élémentaire et du secondaire dans les écoles publiques du Yukon.

À l'appui de nos partenaires

La *Loi sur l'Éducation* du Yukon reconnaît que des actions collectives significatives favorisant la participation des parents et du public en général permettent d'assurer au Yukon un système d'éducation de haute qualité.

Les parents, les enseignants et les premières nations jouent tous un rôle clé dans le système public d'éducation du Yukon.

De plus, des groupes tels le diocèse catholique, la communauté francophone et les enseignants à domicile jouent eux aussi un rôle dans l'orientation de l'éducation des Yukonnais de tous âges.

Programmes autochtones

La Section des programmes autochtones a pour la mission d'améliorer les résultats scolaires des élèves autochtones de la maternelle à la 12^{e} année et de favoriser l'inclusion culturelle dans les écoles du Yukon.

La Section est responsable des programmes de langues autochtones dans les écoles, de l'élaboration des programmes, des partenariats avec tous les intervenants concernés par les questions liées à l'éducation des premières nations, du perfectionnement professionnel et de la coordination du Conseil consultatif des premières nations du Yukon sur l'éducation.

Cette année, la Section a produit son propre guide des enseignants, intitulé *Introduction aux ressources des premières nations du Yukon 2007-2008.*

Conseil consultatif des premières nations du Yukon sur l'éducation

Ce conseil consultatif apporte un soutien à la Division des écoles publiques en lui donnant des conseils techniques et en lui présentant des indications et des recommandations sur des questions qui touchent l'éducation des membres des premières nations de la maternelle à la 12^{e} année.

Le Conseil veille à ce que les points de vue et les connaissances des aînés soient intégrés aux programmes de la Division des écoles publiques. Le Conseil est formé de représentants de chacune des premières nations du Yukon, dont un aîné et un jeune. En outre, des représentants du ministère de l'Éducation participent aux réunions du Conseil à titre de techniciens ou d'observateurs.

Grâce à ce Conseil, les premières nations bénéficient d'une tribune régulière où elles peuvent se prononcer sur le système d'éducation du Yukon, et le ministère de l'Éducation peut mieux suivre la ligne définie par les premières nations en ce qui concerne l'éducation des Autochtones. Le Conseil a mis sur pied des groupes de travail qui se penchent notamment sur les programmes d'éducation des jeunes lecteurs et des élèves de 5^{e} et de 12^{e} années.

Comité des chefs du Yukon sur l'éducation

Le Comité des chefs du Yukon sur l'éducation (CCYE) a pour but de fournir au grand chef et aux chefs du Conseil des Premières nations du Yukon (CYFN) une orientation politique, de donner des conseils et de formuler des recommandations sur les questions d'éducation qui concernent les premières nations.

Le mandat du Comité est de promouvoir activement les systèmes d'éducation axés sur les premières nations, d'assurer le maintien d'un processus afin de communiquer aux gouvernements les besoins des premières nations en matière d'éducation, d'apporter un soutien et de donner des conseils aux premières nations pour faciliter le partage ou l'échange d'information. Le Comité est formé de quatre chefs et d'un représentant politique du CYFN.

Les commissions scolaires

Les commissions scolaires jouissent d'un bon nombre des pouvoirs administratifs du ministère de l'Éducation. La commission scolaire veille à ce que les écoles soient dirigées en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'éducation*.

Toutefois, contrairement aux commissions scolaires ailleurs au pays, les commissions scolaires du Yukon n'ont pas de pouvoirs de taxation et les services de soutien opérationnel, tels que le matériel de programme et les ressources humaines, sont fournis par le gouvernement du Yukon.

Les commissions demandent des fonds au ministère de l'Éducation en vertu d'une formule qui tient compte du nombre d'élèves inscrits, de la nature des établissements desservis et d'autres facteurs locaux.

La commission veille à l'entretien, aux réparations et à l'approvisionnement de tous ses biens meubles et immeubles, y compris le matériel éducatif approuvé par la commission.

Il n'y a pour l'instant qu'une seule commission scolaire au Yukon, soit la Commission scolaire francophone. Les personnes élues ou nommées aux commissions scolaires sont membres du conseil d'administration.

Même si les commissions scolaires sont responsables du personnel des écoles qui relèvent de leur compétence, y compris de la dotation, les enseignants sont des employés du gouvernement du Yukon, de qui ils reçoivent leur salaire. Le régime de pension est géré par le gouvernement du Yukon en vertu de sa participation au régime de pension du gouvernement fédéral.

Les conseils scolaires

Les conseils scolaires disposent d'une partie des pouvoirs d'une commission scolaire, dont :

- l'analyse, la modification et l'approbation des plans scolaires, des règlements, des dépenses d'enseignement, des programmes d'études et d'autres questions touchant le fonctionnement de l'école;
- la collaboration avec le directeur pour élaborer des politiques scolaires;
- la formulation de recommandations sur la répartition du budget de l'école (par exemple le financement des excursions scolaires);
- le choix du directeur d'école, conjointement avec le surintendant des écoles;

- l'établissement de la procédure de résolution de différends avec l'école, les parents ou les enseignants;
- l'établissement d'une politique d'assiduité à l'intention des élèves;
- la préparation de rapports et la diffusion d'information à l'intention du milieu scolaire et du ministère de l'Éducation.

Les conseils scolaires peuvent aussi assumer d'autres responsabilités, par exemple demander des évaluations des administrateurs ou du personnel enseignant, faire des recommandations quant au calendrier scolaire, recommander des mesures précises pour des questions touchant le personnel, ou formuler des avis au Ministère sur les besoins relatifs au personnel enseignant, au transport ou aux installations. Ils constituent aussi la première instance d'appel pour certaines questions telles que la suspension d'un élève.

Les personnes élues ou nommées aux conseils scolaires sont membres du conseil, mais ne sont pas des administrateurs.

Toutes les écoles du Yukon relèvent d'un conseil scolaire, sauf les suivantes : l'école Émilie-Tremblay relève de la Commission scolaire francophone du Yukon; l'école Kluane Lake, d'un comité scolaire; et l'école secondaire Watson Lake et l'école élémentaire Johnson Lake relèvent toutes deux du même conseil scolaire.

Les comités d'école

Les pouvoirs des comités d'école se limitent à formuler des recommandations aux administrateurs scolaires sur des questions touchant l'école. Les comités n'ont aucune responsabilité administrative ou financière.

Association des conseils, des commissions et des comités scolaires du Yukon (ACCCSY)

L'Association est une organisation à but non lucratif, créée par ses membres et à qui elle doit rendre compte. Elle vise principalement à appuyer les personnes élues ou nommées à ces groupes et à les aider à travailler avec leur communauté scolaire afin de favoriser l'apprentissage des élèves.

L'Association offre un soutien et de la formation sur les rôles et responsabilités des membres des conseils, commissions et conseils scolaires. Au moyen de bulletins de nouvelles, de réunions, d'ateliers, de communications par téléphone, télécopieur ou courriel, l'ACCCSY fournit de l'information et effectue des recherches sur les questions relatives à l'éducation qui intéressent les membres.

Les coordonnées de l'ACCCSY sont les suivantes : C.P. 20409, Whitehorse (Yukon) Y1A 7A2; téléphone : 867-633-2692; télécopieur : 867-667-2921; courriel : info@ayscbc.org.

Planification d'urgence dans les écoles

La préparation aux situations d'urgence qui peuvent survenir dans l'école même ou dans la localité est un aspect absolument essentiel pour assurer la sécurité des enfants sous vos soins.

Chaque école prépare un plan d'urgence dans lequel sont décrits les rôles et les responsabilités de tous les membres du personnel de l'école en cas d'urgence. Le plan d'urgence (qui s'intègre dans le plan de l'école) est mis à jour chaque année pour tenir compte des changements de personnel, des besoins des élèves et des réaménagements dans la structure de l'école.

Un plan d'intervention général a été fourni à toutes les écoles pour faciliter la prise de décisions et de mesures selon les diverses situations qui pourraient survenir. Durant l'année scolaire, les élèves et le personnel prennent part à des exercices de simulation, de sorte que chacun saura quoi faire si une situation d'urgence survenait réellement. Il importe que chaque personne au sein de notre système scolaire connaisse bien le contenu du plan d'urgence de l'école où elle est affectée.

La Direction des écoles publiques du ministère de l'Éducation, de concert avec les partenaires que sont la GRC, Santé et Services sociaux et le ministère de la Justice, participe à un programme intensif de formation sur la sécurité portant sur l'évaluation des menaces. La formation aide nos employés à reconnaître et à évaluer les signes avertisseurs de menaces possibles et met en place des mesures visant à réduire le degré de risque.

Soyez certain qu'un petit groupe de personnes sérieuses et déterminées peut changer le monde. En fait, c'est la seule chose qui a déjà changé le monde.

- Margaret Meade, anthropologue

Cas présumé d'enfant maltraité
Responsabilités de l'enseignant

En tant qu'enseignant, vous êtes tenu en vertu de la *Loi sur l'éducation* d'informer immédiatement les autorités intéressées si vous avez des motifs raisonnables de croire qu'un enfant a besoin de protection.

Vous ne serez pas pénalisé si l'enfant ne fait pas l'objet de négligence ou d'agression, dans la mesure où vous avez agi ou croyiez agir de bonne foi.

Souvent, les enseignants sont les premiers adultes à constater des facteurs indiquant une situation d'agression ou de négligence. Les enseignants se trouvent aussi en situation de confiance par rapport à un enfant et ce sera souvent à eux qu'un enfant en difficulté fera appel.

Il se peut qu'il s'agisse d'un enfant dans votre classe et que vous observiez des changements de comportement qui vous mènent à croire qu'il existe un problème. Il se peut aussi que ce ne soit pas un de vos élèves, mais que, pour une raison quelconque, cet enfant vous a fait des révélations qui indiquent qu'il y a eu ou qu'il y a agression ou négligence.

Lorsqu'un enseignant a des motifs raisonnables de croire qu'un enfant a besoin de protection, il doit présenter immédiatement un rapport à l'administrateur et au ministère de la Santé et des Affaires sociales.

Quand de telles informations sont divulguées au personnel de l'école, il faut prendre contact avec le ministère de la Santé et des Affaires sociales, sans communiquer au préalable avec les parents ou les personnes qui ont la charge de l'enfant. Les directeurs d'école et les enseignants doivent immédiatement faire part au ministère de la Santé et des Affaires sociales et au surintendant des soupçons qu'un enfant a besoin de protection.

- Faites un rapport par téléphone aux responsables de la protection de la jeunesse et à votre administrateur ou surintendant.
- Donnez suite immédiatement en remplissant le formulaire *Rapport initial de soupçons d'agression ou de négligence* (ou une photocopie du formulaire) et expédiez-le à l'administrateur ou au surintendant et aux responsables de la protection de la jeunesse dans les 24 heures.
- Si vous soupçonnez que l'administrateur même est impliqué dans le cas qui vous concerne, il faut aviser le surintendant au lieu de l'administrateur.

Vous devez dans tous les cas respecter le caractère confidentiel de ces renseignements. Vous ne devez révéler vos soupçons à personne d'autre qu'au responsable de la protection de la jeunesse et à votre administrateur (ou surintendant). Une fois l'enquête en cours, vous devriez laisser au responsable de la protection de la jeunesse le soin de communiquer avec les parents pour toutes les questions ayant trait aux présomptions ayant donné lieu au rapport.

Dans la mesure du possible, votre rapport sera traité en toute confidentialité. Il se peut toutefois que vous deviez vous présenter devant le tribunal pour témoigner. Rappelez-vous que vous n'avez pas à craindre de représailles judiciaires ou disciplinaires s'il s'avère que vos soupçons n'étaient pas fondés. Si vous ne prenez pas les mesures appropriées, il se peut qu'un enfant souffre d'agression ou de négligence pendant des années.

Ce n'est pas à vous qu'il revient de faire enquête sur les cas de négligence ou d'agression. Remettez-vous-en plutôt au responsable de la protection de la jeunesse et à la GRC.

Renseignements supplémentaires :

- *Interdepartmental Protocol on Teacher/Principal Guidelines for Identifying and Reporting Child Abuse and Neglect (Revised)*
- *Inter-agency Agreement for the Investigation of Child Abuse*
- Vous pouvez vous procurer ces deux documents auprès de votre administrateur ou du ministère de l'Éducation ou dans le site Web du ministère de l'Éducation.

Comment réagir à une divulgation d'informations

Il peut arriver qu'un élève dise à un enseignant qu'on le néglige ou qu'on lui fait subir des mauvais traitements, ou que cela s'est produit dans le passé. Si c'est le cas, nous vous recommandons de suivre les étapes suivantes :

- Écoutez l'enfant.
- Restez calme et tentez de ne pas paraître choqué.
- Si la divulgation se fait devant d'autres élèves, faites voir que vous avez bien compris ce que l'élève a dit, mais ne vous attardez pas sur le sujet. Continuez la leçon avec le groupe.
- Si la divulgation n'est pas suffisamment précise pour déterminer s'il y a des motifs raisonnables de soupçonner un cas d'enfant maltraité ou négligé, essayez d'avoir un moment en privé avec l'élève pour confirmer l'allégation.
- Commencez par rappeler à l'enfant la conversation que vous aviez avec le groupe en lui disant : « Quand nous parlions en classe au sujet de...., tu as dit...; peux-tu m'en dire plus sur le sujet? »
- N'oubliez pas que vous n'avez besoin que des renseignements suffisants pour avoir des motifs raisonnables de soupçonner un cas de mauvais traitements ou de négligence. Ce n'est pas à vous qu'il revient de faire enquête.
- Dites à l'élève que vous croyez ce qu'il dit.
- Dites à l'élève qu'il n'est pas responsable de la situation.
- Faites savoir à l'enfant que vous allez transmettre l'information à quelqu'un qui essaiera de l'aider.
- Faites un rapport par téléphone à l'administrateur de votre école ou au surintendant et aux responsables de la protection de la jeunesse.
- Donnez suite immédiatement en remplissant le formulaire *Rapport initial de soupçons d'agression ou de négligence* et expédiez-le à l'administrateur ou au surintendant et aux responsables de la protection de la jeunesse dans les 24 heures.

Reconnaître les signes d'agression ou de négligence

Le comportement d'un enfant ou des parents offre souvent des indications de la présence d'agression ou de négligence. On peut aussi constater la présence d'indicateurs physiques.

L'enfant peut :

- montrer des changements soudains dans son comportement ou son rendement scolaire;

- voler, mettre des aliments en réserve ou en mendier;
- signaler qu'il n'y a pas de parents ou de personnes responsables à la maison;
- ne pas recevoir d'aide ou de soins pour des problèmes physiques ou médicaux qui ont été portés à l'attention de la personne responsable à la maison;
- éprouver des problèmes scolaires qui ne peuvent être attribués à des causes physiques ou psychologiques précises;
- être sur le qui-vive, comme si quelque chose de mauvais allait se produire;
- être déprimé, délinquant ou autodestructif;
- adopter des comportements répétitifs tels que sucer, mordre ou se balancer sur lui-même et (ou) montrer des traits tels que des troubles du sommeil ou des inhibitions pendant les jeux;
- être excessivement passif ou agressif;
- avoir des ecchymoses, coupures, brûlures ou fractures inexpliquées;
- subir des changements de poids soudains;
- afficher des connaissances ou des comportements sexuels non appropriés ou bizarres;
- se méfier à l'excès des parents ou des adultes;
- être constamment fatigué, apathique ou affamé.

Les parents peuvent :

- montrer peu d'intérêt pour l'enfant, en ne répondant que rarement aux demandes de l'école relatives à des renseignements, des rencontres ou des visites à la maison;
- nier l'existence des problèmes que l'enfant éprouve à l'école ou à la maison, ou en attribuer le blâme à l'enfant;
- demander au titulaire de classe d'infliger une punition physique sévère si l'enfant ne se conduit pas bien;
- considérer l'enfant comme entièrement mauvais, bon à rien ou comme un fardeau;
- exiger un niveau de rendement physique ou scolaire que l'enfant ne peut atteindre;
- se tourner principalement vers l'enfant pour satisfaire leurs besoins affectifs, de soins et d'attention;
- être exclus de la communauté ou ne pas participer à la vie sociale de la communauté.

	Indicateurs physiques	Indicateurs comportementaux
Négligence	- abandon, besoins médicaux non satisfaits - manque continuel de supervision - faim constante, vêtements non appropriés à la saison, hygiène déficiente - poux, estomac distendu, maigreur - fatigue constante, apathie	- est obsédé par la nourriture, vole des aliments - signale l'absence de fournisseur de soins à la maison - est fréquemment en retard ou absent - est destructif, délinquant, consomme de la drogue ou de l'alcool - s'endort pendant les classes, a de la difficulté à rester attentif - a un grand besoin d'attention
Violence physique	- ecchymoses fréquentes et/ou inexpliquées (à divers stades de guérison, à des endroits louches ou de formes suspectes); marques de coups, de morsures humaines; perte de cheveux localisée, brûlures - fractures, lacérations ou abrasions inexpliquées - blessures réapparaissant régulièrement après des fins de semaine ou des absences de l'élève	- est extrêmement méfiant envers les parents ou les adultes - est embarrassé par les contacts physiques - est autodestructif - arrive tôt à l'école ou y reste tard, comme s'il avait peur d'être à la maison - se plaint de douleurs et se déplace avec inconfort - est retiré ou agressif – comportements extrêmes - est un fugueur chronique (chez les adolescents) - fait preuve de peur ou d'audace extrême - a tendance à pleurer pour un rien ou à ne pas pleurer du tout
Violence sexuelle	- difficulté à marcher ou à s'asseoir - sous-vêtements déchirés, tachés ou ensanglantés - douleurs ou démangeaisons aux organes génitaux - maladies vénériennes, surtout chez les préadolescents - grossesse - maux de gorge fréquents ou inexpliqués - infections urinaires ou aux levures fréquentes - apparition subite de miction involontaire	- montre un intérêt inhabituel envers les questions sexuelles et utilise des mots inappropriés pour son âge - fait des dessins à caractère sexuellement explicite, qui dépassent son niveau de développement - a un comportement sexuel inapproprié - se méfie des contacts physiques, surtout si c'est un adulte qui en prend l'initiative - cherche à séduire pour obtenir l'approbation de quelqu'un, promiscuité, prostitution - renverse les rôles, trop soucieux de ses frères et sœurs - subit un changement de poids extrême - a des problèmes avec les pairs, participation faible - est sujet à la dépression, tente de se suicider - refuse soudainement de se changer pour les cours de gymnastique ou de participer aux activités
Violence psychologique	- troubles de la parole - retard dans le développement physique - abus d'alcool ou de drogues - ulcères, asthme, allergies graves	- affiche des comportements répétitifs (sucer, mordre ou se balancer sur soi-même) - accuse des retards de développement - souffre de troubles du sommeil, d'inhibitions pendant les jeux - a un comportement délinquant - souffre de dépression extrême; suicide - affiche un comportement adulte extrême, semble vouloir prendre la place des parents et en prendre soin

Bureaux responsables de la protection de l'enfance

Direction des services à l'enfance et à la famille — Santé et Affaires sociales Yukon

Localité	Adresse	Téléphone	Télécopieur
Whitehorse	Édifice de la Banque Royale 4114, 4e Avenue Whitehorse (Yukon) Y1A 4N7	667-3002	393-6204
Carcross	C.P. 174 Carcross (Yukon) Y0B 1B0	821-4301	821-4814
Carmacks	C.P. 95 Carmacks (Yukon) Y0B 1C0	863-5800	863-5817
Dawson	C.P. 339 Dawson (Yukon) Y0B 1G0	993-5543 ou 993-5546	993-5706
Faro	C.P. 148 Faro (Yukon) Y0B 1K0	994-2749	994-2730
Haines Junction	C.P. 5445 Haines Junction (Yukon) Y0B 1L0	634-2203 ou 634-2204	634-2205
Mayo	C.P. 9 Mayo (Yukon) Y0B 1M0	996-2283	996-2203
Old Crow	C.P. 98 Old Crow (Yukon) Y0B 1N0	Appelez à frais virés 1-867-993-5543	
Pelly Crossing	C.P. 62 Pelly Crossing (Yukon) Y0B 1P0	537-3300	537-3616
Ross River	C.P. 111 Ross River (Yukon) Y0B 1S0	969-2292	969-2244
Teslin	C.P. 147 Teslin (Yukon) Y0A 1B0	390-2588 ou 390-2679	390-2902
Watson Lake	C.P. 305 Watson Lake (Yukon) Y0A 1C0	536-2232	536-2790

Après les heures de bureau :
Whitehorse : 867-667-3002
À l'extérieur de Whitehorse : appelez le bureau responsable de la protection de l'enfance de votre localité ou la GRC

Formulaire – Rapport initial de soupçons d'agression ou de négligence

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Partie 1

Nom complet de l'enfant _____

Date de naissance (mois/jour/année) _____

École actuelle _____ Niveau _____

Adresse de l'élève _____

Téléphone _____

Partie 2

Nom de la personne qui fait le rapport _____

Poste _____

Adresse domiciliaire _____

Téléphone _____

Adresse de l'école _____

Téléphone _____

Nom de l'administrateur _____

Partie 3

Motifs qui vous poussent à croire qu'il y a lieu de faire rapport. Soyez aussi précis que possible et indiquez les signes observés et les dates auxquelles ils l'ont été. Au besoin, utilisez des feuilles supplémentaires.)

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Signature _____ Date _____

La personne qui reçoit le rapport doit parapher et dater le document et en retourner une copie à la personne qui fait rapport.

Programme d'études

Sous la direction du directeur des programmes et des services, le personnel des programmes d'études encourage et aide les enseignants à élaborer des stratégies, à adapter du matériel pédagogique et à créer des programmes appropriés aux besoins des élèves du Yukon.

La Section des programmes d'études met à la disposition des enseignants les ressources décrites ci-après.

Programmes des niveaux primaire, intermédiaire et secondaire

Les coordonnateurs des programmes des niveaux primaire, intermédiaire et secondaire agissent à titre de conseillers auprès des administrateurs et des enseignants. Les coordonnateurs apportent un soutien direct et indirect pour toutes les questions relatives au programme, au moyen de visites des écoles, de visites des classes et de rencontres avec des enseignants.

Les coordonnateurs présentent aussi des ateliers en milieu scolaire à des groupes d'enseignants et des séances d'information destinées aux enseignants, aux administrateurs, aux parents et à d'autres personnes intéressées. De plus, ils recueillent et diffusent des ressources et des renseignements à jour concernant la mise en application du programme.

Si les visites périodiques ne suffisent pas, les administrateurs et les enseignants peuvent faire des demandes directes de services.

La coordonnatrice des programmes du niveau primaire s'occupe des classes de la maternelle à la 3^{e} année. Le coordonnateur des programmes du niveau intermédiaire s'occupe des classes de la 4^{e} à la 7^{e} année. La coordonnatrice des programmes du niveau secondaire s'occupe des classes de la 8^{e} à la 12^{e} année.

La conseillère en mathématiques offre aux enseignants un soutien en formation. On peut la joindre par l'intermédiaire du ministère de l'Éducation. La conseillère présente une formation axée sur l'utilisation de matériel de manipulation et de diverses stratégies d'enseignement pratique.

Conseillers en programmes

Bibiliothèques scolaires	Eliane Mulholland	667-8167
Conseiller des programmes de niveau intermédiaire	Terry Markley	393-7104
Coordonnatrice des programmes de niveau primaire	Jeanette McCrie	667-5186
Conseillère des programmes de niveau secondaire	Debbie Gohl	667-5679
Conseillère, Mathématiques	Paula Thomson	667-8249
Français, langue seconde	Madeleine Lanctot	667-8504
Santé et éducation au choix de carrière	Dennis Darling	667-3006

Comités consultatifs sur les programmes d'études

Il existe trois comités consultatifs, soit un pour chaque niveau : primaire (de la maternelle à la 3e année), intermédiaire (de la 4e à la 7e année), et secondaire (de la 8e à la 12e année).

Ces comités se rencontrent deux fois par année afin de conseiller le Ministère sur les questions relatives aux programmes. Ils sont généralement composés d'enseignants et d'administrateurs, de représentants du Conseil des Premières nations du Yukon et du coordonnateur ou de la coordonnatrice responsable du niveau approprié. Ces comités relèvent du directeur des programmes et des services.

Programme d'études autochtones

En partenariat avec les premières nations du Yukon, la Section des programmes autochtones de la Direction des écoles publiques élabore actuellement un programme d'études qui intégrera l'utilisation de manuels axés sur un contenu et une culture autochtones. Les travaux actuels portent sur une série de livrets destinés aux jeunes lecteurs et mettant en évidence les premières nations du Yukon, leur culture et leurs langues. Une des unités de cinquième année portant sur la gouvernance traditionnelle comprend des modules sur la langue, la citoyenneté, la gouvernance et les systèmes de clan, et un cours de douzième année porte sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale.

En 1995, le ministère de l'Éducation a amorcé une initiative en vue de faciliter l'élaboration de programmes d'études mis au point localement, qui seraient axés sur les collectivités et dont le contenu proviendrait des premières nations. Le personnel de la Section des programmes autochtones apporte un soutien technique et fournit des renseignements.

Le programme d'études autochtones :

- traitera principalement des images positives des premières nations;
- tiendra compte des croyances et des valeurs des premières nations et les renforcera;
- englobera les questions historiques et contemporaines et rendra compte de la diversité culturelle, sociale, politique, économique et régionale des premières nations.

Section des programmes autochtones et des partenariats avec les premières nations :

Tina Jules, directrice des programmes autochtones et des partenariats avec les premières nations	393-6905
Marnie Buyck, adjointe administrative	456-6752
Janet McDonald, coordonnatrice des partenariats avec les premières nations	667-8479
Sharon Shadow, conseillère culturelle, programmes autochtones	667-5931 667-8179
Shereen Hill, coordonnatrice des programmes d'études	456-6734
Barb Hobbis, Programme d'études et de langues autochtones	667-8564
Jim Boyde, coordonnateur des programmes autochtones d'apprentissage expérientiel	
Patricia Joe, responsable du développement des ressources pédagogiques pour les programmes autochtones	456-6713

« C'est de ceux qui sont partis et dont les voix se sont maintenant tues que je dois raconter l'histoire, d'une façon qui nous informe de notre passé, mais qui, du même coup, nous donne les outils permettant d'avancer vers l'avenir avec force et sagesse. »

Louise Profeit-LeBlanc

Programme d'études et trousses de ressources intégrées

Le ministère de l'Éducation établit le programme d'études et la philosophie générale de l'enseignement dans toutes les écoles du Yukon.

Le gouvernement du Yukon est un des partenaires actifs du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens (PONC). Ce protocole appuie l'élaboration de cadres d'études communs à l'Ouest et au Nord du Canada.

Dans ce contexte, le programme d'études de la Colombie-Britannique constitue le fondement du programme d'études du Yukon. Ce programme d'études est fréquemment adapté pour tenir compte des conditions et des besoins locaux.

On peut télécharger les trousses de ressources intégrées de la Colombie-Britannique utilisées actuellement en se rendant à l'adresse suivante :

http://www.bced.gov.bc.ca/irp/

« L'enseignant influe sur l'éternité, car il ne peut jamais dire où cesse son influence. »

Henry Brooks Adams

PROGRAMMES EXPÉRIENTIELS DE LA RUE WOOD

Ces programmes sont mis en oeuvre au Centre de la rue Wood, situé au 411, rue Wood à Whitehorse et sont offerts à tous les élèves du Yukon.

http://www.yesnet.yk.ca/schools/woodst

Music, Art, Drama, Dance 9/10 (MAD) (Musique, arts, art dramatique, danse) est un programme d'expression artistique unique en son genre par lequel les élèves peuvent obtenir des crédits dans les matières suivantes : anglais, sciences humaines, éducation physique, théâtre, et qui offre un choix de plusieurs cours de beaux-arts et de techniques appliquées. Le programme a pour objet d'aider les élèves à acquérir des bases solides en art dramatique, interprétation de rôles, techniques de scène, musique, danse et dramaturgie.

Music, Art, Drama, Dance 11/12 (MAD) (Musique, arts, art dramatique, danse) a été reconnu sur le plan national; ce programme propre au Yukon permet aux élèves de s'immerger dans les arts de la scène chaque heure, chaque jour, pendant tout un semestre. Les élèves obtiennent des crédits en anglais, en sciences humaines, en beaux-arts et en théâtre et ils préparent en outre trois productions artistiques.

Achievement, Challenge, Environment and Service 10 (ACES) (Réalisations, défis, environnement et service) est un programme mixte offert à tous les élèves de 10^{e} année. On s'attend à ce que les élèves participent activement à des activités extérieures durant un minimum de 25 jours. Le programme comprend cinq cours : sciences humaines 10, sciences 10, plein air 10, éducation physique 10 et techniques appliquées 10.

Experiential Sciences 11 (Sciences expérientielles) est un programme conçu pour élargir et enrichir la compréhension des sciences au moyen de projets et d'expériences sur le terrain. Les élèves suivent les cours suivants : biologie 11, géographie 12, chimie 11, foresterie 11, arts 11, méthodes sur le terrain 11 et planification professionnelle et personnelle 11/12. Le programme comprend de 30 à 35 jours d'études sur le terrain chaque semestre et deux jours par semaine dans les laboratoires scientifiques du Collège du Yukon.

Outdoor Pursuits and Experiential Science 9 (OPES 9) **et Plein Air et Sciences Expérientielles (PASE) 9** OPES 9 et PASE 9 sont des programmes d'études offerts dans les écoles publiques du Yukon aux élèves de neuvième année. Les programmes intègrent sciences 9, sciences humaines 9, éducation physique 9 et divers cours en plein air. Ces cours portent sur divers thèmes d'actualité, généralement les problèmes actuels liés aux ressources. Le programme comprend trois à cinq excursions avec nuitée chaque semestre et diverses excursions de jour. Les élèves sont stimulés et motivés par la gamme des études ambitieuses et souvent aventureuses, l'importance de leurs études et les relations de coopération qui s'établissent en cours de semestre dans les programmes OPES/PASE. Ils exécutent des projets de classe et des projets personnels ou en petit groupe.

Il existe d'autres programmes d'apprentissage expérientiel offerts à Whitehorse. Le programme *Feast* est mis en oeuvre à l'école secondaire F. H. Collins.

***Foods Education and Service Training 11/12 (FEAST)* - F. H. Collins**

Ce programme de formation en services alimentaires constitue une école en soi au sein de l'école secondaire F. H. Collins de Whitehorse (Yukon). Le programme FEAST est offert aux élèves de la 11^{e} ou de la 12^{e} année pendant un ou deux semestres. Le programme se déroule dans une cuisine industrielle de l'école FHC. Bien qu'il s'agisse essentiellement d'un cours culinaire, notre cuisine est exploitée comme une cuisine commerciale/un restaurant. Sous la direction de l'enseignante en aliments et nutrition/services alimentaires (M^{me} McKenna), les élèves inscrits au programme FEAST préparent chaque jour des aliments pour un maximum de 500 élèves et employés. Les aliments sont servis à la pause du matin et au dîner. En outre, de nombreuses activités nécessitant des services de traiteur se déroulent pendant l'année scolaire et permettent aux élèves inscrits au programme d'acquérir une grande expérience de la préparation d'aliments de spécialité et de la restauration.

« Les enfants stimulés par ce qu'ils font ont tendance à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour réussir, même si le processus est long. Toutefois, lorsque l'intérêt est absent, l'apprentissage a tendance à être moins permanent, moins bien ancré, moins couronné de succès. Le rendement, si l'on peut dire, est un sous-produit de la motivation. »

Alfie Kohn, théoricien de l'éducation

« Vous en apprendrez beaucoup plus sur une route en la parcourant qu'en consultant toutes les cartes du monde. »

Hannibal

AUTRES APPROCHES

Centre d'apprentissage individuel

Le Centre d'apprentissage individuel a ouvert ses portes en février 2005 dans le centre-ville de Whitehorse et a été conçu en vue d'encourager les jeunes décrocheurs de 15 à 21 ans à reprendre leurs études.

On y donne des cours réguliers ou modifiés, de la 9e à la 12e année. Le Centre se consacre principalement aux apprenants qui ont eu des difficultés dans le programme scolaire régulier. Le Centre d'apprentissage individuel offre un programme autogéré qui comprend l'aide individuelle d'un enseignant.

http://www.yesnet.yk.ca/schools/individual_lc

Centre des jeunes parents

Ce programme, offert à l'école secondaire F.-H.-Collins, offre un milieu d'apprentissage favorable qui permet aux jeunes parents de terminer leurs études secondaires. On y enseigne comment développer des compétences parentales, préparer des repas sains et nutritifs, gérer un budget et mettre en pratique des techniques efficaces de recherche d'emploi. En outre, le Centre fait connaître aux jeunes parents les autres ressources communautaires et familiales.

ÉLÈVES DE L'EXTÉRIEUR

Résidence Gadzoosdaa

En ce qui concerne la résidence des élèves, la priorité est accordée aux demandeurs du Yukon provenant de l'extérieur de la zone de fréquentation des écoles secondaires de Whitehorse ou des localités qui n'offrent aucun programme de 10e, de 11e ou de 12e année. Les élèves doivent être inscrits à temps plein à l'école secondaire F.-H.-Collins ou Vanier. Pour tous renseignements, téléphonez à la résidence, au 867-667-8067.

http://www.yesnet.yk.ca/schools/gadzoosdaa

Politique sur l'allocation pour hébergement

La politique sur l'allocation pour hébergement prévoit une allocation de pension pour les élèves yukonnais qui demeurent dans une localité où la formation de deuxième cycle du secondaire n'est pas offerte ou qui doivent déménager à Whitehorse pour suivre un programme spécialisé tel que MAD, ACES, etc.

PROGRAMMES CONNEXES

Programme Reading Recovery

Le programme *Reading Recovery* est un programme spécialisé conçu pour des enfants de six ans qui ont des difficultés d'apprentissage en lecture. Grâce à une approche individuelle, l'enfant apprend à devenir un lecteur autonome et il assimile plus rapidement l'aptitude à apprendre. Le programme se veut un complément de l'enseignement régulier en salle de classe et est fondé sur l'examen intensif, en classe, du processus d'apprentissage de la lecture et de l'écriture chez les enfants.

Programme de lecture Wilson

Le Programme de lecture Wilson est un programme de lecture et d'écriture fondé sur la recherche multisensorielle. Il s'agit d'un programme d'études complet sur l'enseignement du décodage et de l'encodage (orthographe) qui enseigne aux élèves la structure des mots. Le programme est conçu de façon à offrir une interaction entre l'enseignant et l'élève. Pour en savoir plus, communiquez avec la Division des programmes spéciaux du ministère de l'Éducation, au 667-8000.

Programme de repas dans les écoles

Le programme de repas dans les écoles fournit une aide financière aux écoles du Yukon, qui peuvent ainsi offrir des déjeuners, des dîners ou des collations aux élèves qui en ont besoin.

Yukonfoodforlearning@gov.yk.ca

Whole Child Project (projet de l'enfant entier)

L'école élémentaire de Whitehorse et l'école élémentaire Elijah-Smith participent actuellement au projet de l'enfant entier. La devise du projet est « Il faut tout un village pour élever un enfant » et son objectif est de s'assurer que les écoles jouent un rôle actif et essentiel dans l'intégration des collectivités et des services pour les enfants et leur famille. Le projet a été conçu pour toutes les familles de Whitehorse, mais plus particulièrement pour les enfants et les familles « à risque », de même que pour les enfants d'âge préscolaire. Supervisé par des bénévoles, le projet offre une vaste gamme de programmes et d'activités.

Yukon Arts Ed-Venture

Ce programme pilote en est à sa troisième année et est actuellement offert aux écoles élémentaires de Whitehorse et dans quatre collectivités, soit Carmacks, Teslin, Carcross et Haines Junction. Des artistes locaux (arts visuels, théâtre, danse, musique, etc.) et des enseignants travaillent ensemble afin de faire participer activement les élèves dans les programmes de base en intégrant un volet artistique aux cours de langue, de mathématiques, de sciences et de sciences humaines (ex. les élèves peuvent apprendre les structures mathématiques en enfilant des perles, ou apprendre à dire l'heure à l'aide de chansons ou d'instruments rythmiques). Un nombre d'heures-artistes est alloué à chaque école en fonction du nombre d'élèves inscrits.

Artistes à l'école

Le programme Artistes à l'école est conçu de manière à offrir aux élèves de l'élémentaire et du secondaire l'occasion de travailler, d'apprendre et d'être inspirés par des artistes dynamiques. On encourage les artistes de toute discipline à proposer un programme qui plairait aux enfants tout en mettant en évidence leur propre médium.

http://www.yukonartscentre.org/school.htm

Compétences Canada

Compétences Canada-Yukon collabore avec des employeurs, des éducateurs, des syndicats et des organismes gouvernementaux afin de promouvoir les carrières dans le domaine des métiers et le domaine technique comme option de premier choix pour les jeunes Yukonnais.

Le programme vise à rejoindre les jeunes et à leur présenter le domaine des métiers et des technologies dans un environnement amusant, axé sur les aspects pratiques, propice à l'apprentissage et grâce auquel ils pourront acquérir les compétences et la confiance en soi dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études dans leur domaine de prédilection.

Durant l'année scolaire, Compétences Canada-Yukon met sur pied divers « clubs de métiers » : boulangerie et pâtisserie, menuiserie, câblage électrique, mécanique automobile, animation 2D, esthétique, et plus encore. Les clubs diffèrent d'année en année et sont animés par des bénévoles qui sont considérés comme des experts dans leur domaine. Ces clubs sont formés dans pratiquement chaque localité au Yukon et font généralement partie d'un programme d'activités parascolaires.

Le programme à l'intention des débutants, offert dans les écoles élémentaires, offre à un petit groupe d'élèves la possibilité de visiter le centre des compétences et de travailler avec un enseignant-menuisier à divers projets leur permettant d'apprendre directement ce qu'est le travail de menuisier avant de choisir une carrière. L'école élémentaire Takhini participe activement au programme Compétences Canada.

Compétences Canada-Yukon est aussi l'hôte des olympiades annuelles yukonnaises de la formation professionnelle et technique, ouvertes à tous les apprentis et aux jeunes des écoles secondaires. Les gagnants des olympiades yukonnaises ont la chance de représenter le territoire aux Olympiades annuelles canadiennes de la formation professionnelle et technique, tenues chaque année dans une province ou un territoire différent.

http://www.skillsyukon.com/

Les innovateurs à l'école

Le programme Les innovateurs à l'école permet aux élèves du Yukon de connaître des personnes passionnées par la science et la technologie. Des activités spéciales sont organisées pendant l'année par la personne responsable des programmes de sciences. Surveillez les affiches annonçant les activités et les programmes suivants : la foire scientifique régionale; la 14e compétition de construction de ponts; *Crazy About Science : Adventures in Scientific Exploration* (Passionnés de science — l'aventure de l'exploration scientifique); Passez un jour au Collège du Yukon (7e année); les olympiades scientifiques (8e et 9e années); et le fonds de recherche pour les jeunes. Ne manquez pas de communiquer avec le personnel du programme pour demander la visite de personnes-ressources ou d'experts bénévoles qui savent mettre en évidence l'aspect amusant, novateur et pertinent des sujets liés à la science et à la technologie.

http://dl1.yukoncollege.yk.ca/innovators/

Programmes de français

Le ministère de l'Éducation appuie les programmes d'éducation en français présentés sous diverses formes dans nos écoles publiques.

Français langue première

Conformément à l'article 23 de la *Charte des droits et libertés*, le but du programme de français langue première est d'offrir aux élèves francophones la possibilité de se faire instruire dans leur langue maternelle.

L'école Émilie-Tremblay est la seule école de langue française au Yukon. Toutes les matières de la maternelle à la 12e année sont enseignées en français, à l'exception des cours d'anglais, qui commencent en 4e année. Depuis septembre 2007, l'école offre un programme de beaux-arts/programme d'apprentissage expérientiel en plein air au niveau secondaire.

Immersion française

Le programme d'immersion française s'adresse aux élèves dont la langue maternelle n'est pas le français. Le but du programme est d'aider les élèves à acquérir d'excellentes compétences linguistiques en français. Les élèves du programme d'immersion française fréquentent l'École élémentaire de Whitehorse jusqu'à la 7e année, et l'école secondaire F.-H.-Collins de la 8e à la 12e année. En 2004-2005, le ministère de l'Éducation a lancé le programme d'immersion tardive en français pour les élèves qui commencent leur 6e année et qui ont auparavant étudié en anglais.

Français langue seconde (français de base)

Le but du programme de français langue seconde est d'offrir aux élèves la possibilité d'atteindre un niveau de compréhension du français qui leur permettra de lire, d'écrire et de parler en français en utilisant des termes simples. Le programme de français langue seconde est offert dans de nombreuses écoles du Yukon, depuis le niveau primaire jusqu'à la fin du deuxième cycle du secondaire.

Français de base intensif

La différence entre ce programme et les programmes d'immersion ou d'immersion tardive est qu'environ la moitié de l'apprentissage des élèves se fait en français et l'autre moitié se fait en anglais. En septembre 2005, le ministère de l'Éducation lançait le programme de français de base intensif pour les élèves de 5e année de l'école élémentaire Holy Family. En 2007, le programme sera mis à l'essai dans deux autres classes à l'école élémentaire Christ the King. Un premier groupe participera au programme d'août à janvier et un deuxième groupe suivra, de janvier à juin.

Option français plus

L'école secondaire catholique Vanier offre le cours de sciences humaines avec dans le cadre du programme « Option français plus » en 10e année seulement. Ce cours permet aux élèves d'étudier les sciences humaines en français et de suivre le reste de leurs classes en anglais.

Programmes de sensibilisation aux premières nations

Programme des aînés à l'école

Il s'agit d'un programme à frais partagés entre le ministère de l'Éducation et la première nation participante. Le budget couvre les honoraires versés aux aînés qui se rendent à l'école pour partager leurs connaissances et leurs expériences. Ce programme favorise une participation accrue des aînés à l'école, renforce la présence culturelle en milieu scolaire, fournit aux enseignants une expertise culturelle sur place, offre aux élèves la possibilité de parler à un conseiller qui est sensible à leur ascendance autochtone, et présente des occasions d'organiser des activités culturelles à l'échelle de la classe ou de l'école entière.

En 2006-2007, ce programme a été offert à Whitehorse, à l'école élémentaire Elijah-Smith et à l'école élémentaire Takhini. Il a également été offert au sein des collectivités de Carcross, de Destruction Bay, de Watson Lake, de Teslin, de Ross River, de Mayo et de Old Crow.

Programmes d'inclusion culturelle

Des fonds ont été affectés au développement et à la tenue d'activités culturelles dans les écoles du Yukon. Il s'agit principalement d'activités des premières nations telles que la sculpture, les broderies perlées, la fabrication de tambours, la construction de canots, la tenue de camps culturels, la chasse au bison, etc. Cette initiative invite la participation et la collaboration des écoles et des communautés autochtones en vue d'accroître et d'améliorer les programmes, activités et projets culturels dans les écoles et dans les classes. Le directeur de votre école pourra vous renseigner sur la façon d'obtenir des fonds pour ce programme.

Séances de familiarisation

Le but de ce programme de financement est d'appuyer la tenue de séances communautaires qui seraient organisées plus fréquemment et plus régulièrement afin de familiariser les enseignants et les administrateurs avec l'histoire et la culture autochtones. Mentionnons à titre d'exemples : participation de l'école entière à des potlatchs ou à des repas communautaires, réunions d'aînés, rencontres linguistiques, jeux de mains, narration de contes, fabrication de tambours, visite à un lieu ancestral, cueillettes diverses, etc. Les séances de familiarisation auront lieu en dehors des heures de classe, sauf si l'école entière (personnel et élèves) prend part à l'activité.

Programmes de tutorat à domicile

En collaboration avec les premières nations et les conseils scolaires des localités, le programme de tutorat à domicile offre aux élèves la possibilité de recevoir l'aide de tuteurs à domicile après les heures de classe. Ce programme est actuellement offert dans 14 localités du Yukon.

Programme maître-apprenti

Le programme « maître-apprenti » est conçu pour offrir aux élèves autonomes et motivés la possibilité d'apprendre une langue autochtone de façon structurée. Le programme est ouvert à toutes les personnes désireuses d'apprendre leur langue autochtone et il constitue un pas de plus vers la formation d'une masse critique de jeunes personnes capables de s'exprimer couramment dans leur langue et de transmettre leurs connaissances dans les écoles, les collectivités et à la maison.

Programmes spéciaux

La Division des programmes spéciaux aide les enseignants à élaborer et à appuyer des programmes et des services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers afin de multiplier leurs possibilités d'offrir un rendement au meilleur de leurs capacités dans une classe régulière. On respecte la philosophie selon laquelle l'environnement doit être le moins restrictif possible. Il peut être nécessaire de procéder à des modifications et à des adaptations pour tenir compte des besoins particuliers de chaque enfant. Le ministère de l'Éducation offre une prestation de services non catégorisée. Par conséquent, un élève n'a pas à recevoir un diagnostic pour bénéficier d'un soutien additionnel. On tient compte des besoins de chaque enfant et, s'il y a lieu, on rédige un plan d'études individualisé (PÉI). Les PÉI sont élaborés par les titulaires de classe, avec l'aide de l'équipe de l'école et des parents. Les conseillers en programmes spéciaux, d'autres ministères ou des organismes communautaires peuvent faire partie de l'équipe de mise en œuvre du PÉI.

Services à l'école

Les écoles du Yukon ont à cœur de mettre au point des programmes scolaires qui répondent aux besoins de tous les élèves. Les élèves ayant des difficultés d'apprentissage et de comportement bénéficient d'un soutien offert par le Programme d'aide pédagogique. Par ailleurs, les orthopédagogues peuvent aussi offrir aux apprenants doués des occasions d'apprentissage à leur mesure.

Les services offerts par l'école sont coordonnés par l'équipe de l'école. Cette équipe est habituellement composée de l'orthopédagogue, du conseiller scolaire, du titulaire de classe, de l'administrateur et, sur invitation, d'un conseiller de la Division des programmes spéciaux. La fonction première de l'équipe de l'école est d'aider les enseignants à satisfaire du mieux possible aux besoins de tous les élèves dans une salle de classe régulière. De plus, l'équipe détermine si l'aide de conseillers de la Division des programmes spéciaux du Ministère est requise pour effectuer des consultations ou des évaluations plus poussées.

Services offerts par le Ministère

Les conseillers de la Division des programmes spéciaux soutiennent le personnel de l'école dans l'élaboration de programmes à l'intention des élèves ayant des besoins particuliers, afin que ces derniers deviennent des apprenants qui réussissent. Les demandes d'aide à la Division ne peuvent être présentées que par l'équipe de l'école, après que cette dernière a obtenu l'autorisation des parents. Si l'aide d'autres experts est jugée nécessaire, le coordonnateur ou les Programmes spéciaux coordonnent l'orientation de l'élève vers des services spécialisés.

Éducateurs adjoints

Les éducateurs adjoints peuvent être chargés de travailler avec des enfants qui doivent relever d'importants défis d'apprentissage ou de comportement. L'affectation des éducateurs adjoints est fonction de plusieurs facteurs.

Perfectionnement professionnel

Les conseillers en programmes spéciaux offrent des ateliers sur place aux parents, aux enseignants, aux adjoints d'enseignement, aux administrateurs et à d'autres personnes intéressées. On partage de nouvelles stratégies et ressources d'apprentissage et de nouveaux programmes d'apprentissage en formant des partenariats avec des organismes communautaires.

Personnel de la Division des programmes spéciaux

Coordonnatrice, Programmes spéciaux

Micki Deuling Kenyon **667-5986**

Coordonne les activités de soutien de la Division des programmes spéciaux offertes aux écoles, les aiguillages vers des conseillers et les activités de perfectionnement professionnel.

Adjointe administrative

Shirley Loo **667-8000**

Effectue des tâches de soutien administratif pour la Division des programmes spéciaux.

Psychologues scolaires

Stacey Burnard **667-5211** **Peter White** **667-5928** **Donna Jones** **667-8565**

Sharon Davis **667-8244** **Bob McClelland** **667-8044**

Collaborent avec les enseignants, les parents et les administrateurs pour trouver des solutions efficaces aux problèmes d'apprentissage et de comportement.

Orthophonistes

Lana Demers **456-6718** **Carol Miller** **667-5497** **Wendy Kitchen** **667-8662**

Lisa Dymond **667-8297** **Karen Rach** **667-8000**

Apportent aide et soutien aux programmes à l'intention des élèves dont les problèmes d'élocution, de langage ou de communication peuvent nuire au succès scolaire et social.

Ergothérapeutes

Pauline Craig **667-8243** **Carolyn McCrea** **456-6719**

Aident les élèves ayant des problèmes liés à la motricité fine, à l'intégration et au traitement sensoriels et aux habiletés fonctionnelles de la vie quotidienne.

Physiothérapeutes

Phaedra Beatty **667-5142** **Elizabeth Reid** **667-5142 (chacune à mi-temps)**

Font la promotion de la mobilité autonome sécuritaire de tous les élèves. Supervisent le développement moteur global, la coordination motrice et les habiletés motrices fonctionnelles de tous les élèves ayant des difficultés dans ces domaines.

Enseignante pour les sourds/malentendants

Kelly Power **667-3593**

Aide les enseignants à élaborer des programmes pour les élèves malentendants.

Enseignants pour les élèves ayant une déficience visuelle - Ruth Ferguson 667-8000

Coordonnatrice du programme de lecture Wilson – Beverley Avano 667-3527

Perfectionnement professionnel lié aux besoins spéciaux

À la demande du personnel de l'école, les conseillers de la Division des programmes spéciaux offrent des consultations sur des questions liées à l'apprentissage ou au comportement des élèves ayant des besoins spéciaux. De plus, tout au long de l'année, le Ministère offre aux enseignants et aux éducateurs adjoints qui travaillent avec ces élèves des occasions de perfectionnement, habituellement sous forme d'ateliers sur des sujets liés à la prestation de services dans les écoles du Yukon. Ces ateliers sont souvent organisés en collaboration avec l'AEY ou d'autres ministères ou organismes.

Chaque administrateur d'école reçoit une trousse d'information sur les ateliers; ces renseignements sont affichés sur les babillards des salles des enseignants et annoncés au moment des réunions du personnel.

Programmes de ressources partagées (à l'intention des élèves ayant des besoins considérables)

Il existe un petit nombre de ressources spécialisées qui créent un milieu adapté pour les élèves qui ne sont pas en mesure de poursuivre leurs études dans un cadre classique. La participation des élèves à ces programmes doit d'abord être approuvée par le comité de ressources spécialisées. Trois types de programmes sont offerts :

1. Programmes de dynamique de vie

Les élèves à qui on recommande ces programmes ont des difficultés intellectuelles importantes qui compliquent l'élaboration de programmes adaptés à leurs besoins. Les besoins prioritaires de ces élèves se situent au niveau de l'acquisition d'aptitudes de vie fonctionnelles. Ces programmes sont offerts dans les écoles suivantes :

École élémentaire Jack-Hulland (élèves du niveau primaire ou intermédiaire)
École secondaire catholique Vanier (élèves du niveau secondaire)
École secondaire F.-H.-Collins (élèves du niveau secondaire)
École secondaire de Porter Creek (élèves du niveau secondaire)

2. Programmes de thérapie comportementale

Les élèves à qui on recommande ces programmes présentent des troubles comportementaux, sociaux ou affectifs graves.

Programme Riverfront (offert hors campus à des élèves du niveau secondaire et administré par l'école secondaire catholique Vanier. La participation d'un élève à ce programme doit être recommandée par le psychologue de l'école et approuvée par le comité de ressources spécialisées.

Centre de détention des jeunes contrevenants — Centre de travail adapté pour les jeunes (programme présenté par des enseignants à des jeunes détenus et à des élèves marginalisés, administré par l'école secondaire catholique Vanier.)

3. Programmes à l'intention des élèves aux besoins multiples

Les élèves à qui on recommande ces programmes ont des handicaps graves ou multiples.

École élémentaire Selkirk (élèves du niveau primaire)
École secondaire F.-H.-Collins (élèves du niveau secondaire)

Enseignement à domicile

Le ministère de l'Éducation appuie la décision des parents d'offrir un enseignement à domicile à leurs enfants. La *Loi sur l'éducation* précise que les enfants qui ont atteint l'âge de six ans et huit mois au 1er septembre et qui sont âgés de moins de 16 ans doivent être inscrits chaque année auprès du ministre de l'Éducation.

Dans le cadre de l'inscription, les parents doivent présenter un plan d'enseignement. Le plan comprend les méthodes d'enseignement et les ressources que vous utiliserez pour les matières liées à la littératie et la numératie. Il n'y a aucune obligation de donner cette information pour les autres matières.

Les parents choisissent les méthodes d'enseignement qui répondent aux besoins de l'enfant et de la famille. Le parent et l'enfant peuvent concevoir leurs propres méthodes ou choisir un ou plusieurs cours qui seront donnés à temps partiel à l'école ou par correspondance.

L'enseignement à domicile peut s'avérer une expérience enrichissante et stimulante pour les enfants et leurs parents. Ce type d'enseignement offre une approche axée sur l'enfant dans une situation éducative permettant aux élèves de progresser à leur propre rythme et d'explorer des sujets qui les intéressent véritablement. L'enseignement à domicile combine diverses méthodes d'enseignement, dont l'apprentissage autodirigé, l'apprentissage dirigé, les méthodes d'enseignement axées sur un programme et les programmes personnalisés.

Pour les formulaires d'inscription, la catalogue du matériel de programme d'études et de l'information sur les autres ressources, comme l'apprentissage partagé, les subventions pour les déplacements et les examens normalisés, communiquez avec Dawna Davey au ministère de l'Éducation, 1000, boulevard Lewes, à Whitehorse.

Vous pouvez aussi composer le 867-667 5607 (1-800-661-0408, poste 5607).

http://www.education.gov.yk.ca/psb/homeeducation.html

> **« La source de la réflexion comprend un peu de perplexité, de confusion et de doute. L'apprentissage n'est pas une combustion spontanée! »**
>
> John Dewey, 1910

Programmes de soutien — Santé et services sociaux

Section de promotion de la santé

La Section de promotion de la santé est chargée de la prestation de services de qualité relatifs à la promotion de la santé et à la prévention des maladies. La Section collabore avec le ministère de l'Éducation afin de promouvoir et de coordonner toutes les questions liées à la santé à l'école. Les présentations et les ressources offertes actuellement traitent surtout de santé et sexualité et de prévention du tabagisme. La Section fournit aussi des liens vers des ressources communautaires pour d'autres questions liées à la santé. En raison de la forte demande, nous encourageons les groupes à présenter leurs demandes pour la tenue d'ateliers ou pour les autres services le plus tôt possible.

Pour tous renseignements, communiquez avec

Coordonnateur, Promotion de la santé, programme de santé en milieu scolaire : 867-667-8563
Télécopieur : 867-667-8338
Courriel : health.promotion@gov.yk.ca

Salubrité de l'environnement

Fait la promotion du respect de l'environnement dans l'intérêt de la santé humaine. Comprend des consultations et communique de l'information, oriente les services d'inspection et d'application à l'égard de la qualité de l'eau, de l'élimination des eaux d'égout et des déchets solides, de la qualité des aliments, de l'hygiène institutionnelle, des activités spéciales, des installations de loisirs, du contrôle des maladies transmissibles et d'autres sujets connexes.

Renseignements :
Service d'hygiène du milieu, 2 Hospital Road, Whitehorse (Yukon) Y1A 3H8
Téléphone : 867-667-8391; télécopieur : 867-667-8322
Courriel : environmentalhealth@gov.yk.ca

Infirmières praticiennes et infirmières en santé communautaire

Les infirmières en santé communautaire sont là pour aider les écoles situées à l'extérieur de Whitehorse. Les infirmières offrent plusieurs services, notamment :

- des conseils aux élèves en matière de santé;
- des cours sur divers sujets liés à la santé ou au mode de vie et des ressources aux enseignants pour la préparation de cours liés à la santé;
- le renvoi à d'autres organismes ou professionnels;
- des contraceptifs oraux et d'urgence;
- des traitements quotidiens et cliniques de santé communautaire;
- un service d'urgence jour et nuit;
- la participation comme membre de l'équipe mixte de soutien pour les enfants ayant des besoins spéciaux;
- des programmes d'immunisation.

On peut obtenir plus de renseignements en communiquant avec le centre de santé ou de soins infirmiers de la localité.

Centre de santé de Whitehorse

9010 Quartz Road, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
Téléphone : 867-667-8864; télécopieur : 867-393-6407

Les infirmières en santé publique de Whitehorse offrent divers services aux personnes de tout âge, notamment :

- classes prénatales, du début à la fin de la grossesse;
- visites de suivi postnatal à l'hôpital et à la maison;
- nombreux programmes de soutien pour les parents;
- dépistage et évaluation pour le programme Familles en santé;
- rencontres avec une équipe interdisciplinaire pour les familles ayant des besoins spéciaux;
- renvoi à d'autres organismes ou professionnels;
- programmes d'immunisation des bébés, enfants, adultes et personnes âgées et cliniques de vaccination pour les voyageurs à l'étranger;
- éducation à la vie familiale (de la 8^{e} à la 12^{e} année);
- soutien, ressources et consultations aux enseignants pour la préparation de cours liés à la santé;
- services d'approche aux toxicomanes, y compris un programme d'échange et de destruction de seringues;
- séances individualisées d'éducation sur la santé offertes sur demande.

Programme territorial de lutte aux maladies transmissibles

Le Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon effectue des examens confidentiels pour toutes les maladies transmissibles sexuellement, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h. Rendez-vous le matin, visiteurs sans rendez-vous entre 12 h 30 et 16 h. Le Centre surveille et contrôle toutes les maladies infectieuses. Communiquez avec le Centre de lutte contre les maladies transmissibles du Yukon pour obtenir les services suivants : test de dépistage et traitement du VIH, test de dépistage et traitement d'une ITS, contracerptif d'urgence ou régulier, traitement de blessures causées par une seringue, traitement d'une intoxication alimentaire, test de dépistage et traitement de l'hépatite C et autres problèmes liés aux maladies infectieuses.

Le Centre offre aussi les services suivants :

- programme d'échange de seringues et de destruction de seringues souillées;
- ressources et information à l'intention des fournisseurs de soins de santé, des organismes et du public;
- séances de formation sur demande;
- renvoi à d'autres organismes.

Coordonnées : 4 Hospital Road, Whitehorse (Yukon) Y1A 3H8
Téléphone : 867-667-8323 ou, de l'extérieur de Whitehorse, 1-800-661-0408, poste 8323
Télécopieur : 867-667-8349

Service de santé auditive, Santé et Affaires sociales

Le Service de santé auditive offre des services complets de tests diagnostiques et de fournitures d'appareils de correction auditive. Tous les enfants qui entrent en maternelle passent un test de dépistage de problèmes de l'oreille moyenne ou de problèmes d'audition.

À Whitehorse, on fait passer les tests de dépistage aux enfants de cinq ans pendant la foire de la santé au printemps, ou dans les écoles à l'automne. Pour obtenir un renvoi pour des tests plus approfondis et des services d'aide à l'élaboration de programmes ou d'autres questions liées à l'école, il suffit de communiquer avec le Service de santé auditive, à la Division des programmes spéciaux, au 667-5913.

En région, l'infirmière en santé communautaire fait passer les tests de dépistage aux élèves de la maternelle au moment de l'entrevue préscolaire. L'infirmière en santé communautaire peut effectuer des tests de dépistage auprès d'autres élèves à la demande de l'école ou du Service de santé auditive. Le Service de santé auditive assure le suivi.

Le Service s'occupe de fournir des appareils de correction auditive et en assure la réparation. L'utilisation et le fonctionnement des appareils sont surveillés par l'enseignant en classe et l'infirmière en santé communautaire.

Le Service de santé auditive organise également, si le temps le permet, des ateliers de perfectionnement pour le personnel enseignant et présente des programmes éducatifs à l'intention des élèves.

Coordonnées : Édifice de la Banque Royale, 4114, 4e Avenue, 2e niveau, bureau 294
Whitehorse (Yukon) Y1A 4N7
Appareil de télécommunications pour malentendants (ATS) : 867-667-5913
Télécopieur : 867-667-5922

Service de santé dentaire

Le Programme de soins dentaires des enfants au Yukon est un programme à participation facultative qui offre des soins dentaires de base à tous les enfants du Yukon jusqu'à la fin de la 8e année. Les enfants des localités du Yukon qui n'ont pas de dentistes résidents reçoivent des services jusqu'à la fin de la 12e année.

Chaque année, les élèves reçoivent des formulaires d'inscription que les parents ou les tuteurs peuvent remplir et retourner à l'école. Les enfants deviennent alors admissibles à recevoir les services dentaires suivants :

- diagnostic par radiologie;
- instructions sur l'hygiène buccale;
- détartrage;
- application de ciment dentaire;
- restauration de dents cariées (obturation dentaire);
- extraction (au besoin).

Tous les élèves inscrits seront examinés annuellement par un dentiste autorisé. Les services dentaires sont offerts par un dentothérapeute dans une clinique dentaire scolaire. Les enfants d'âge préscolaire et les enfants recevant l'enseignement à domicile peuvent passer un examen dentaire pendant les cliniques dentaires mensuelles annoncées.

Coordonnées : Pour obtenir des renseignements sur l'inscription, l'admissibilité ou les services dentaires, on peut joindre le Service de santé dentaire par téléphone, au 867-667-8360 ou, de l'extérieur de Whitehorse, au 1-800-661-0408, poste 8360, ou par télécopieur, au 667-8335.

« Nous devons effectuer le voyage ensemble, car nous avons besoin l'un de l'autre. »

Ovide Mercredi

Renseignements indispensables

Plans de cours quotidiens et à long terme

Tous les enseignants sont tenus de préparer des plans de cours à long terme. Le but d'une telle planification est d'aider les enseignants à élaborer leurs cours dans un délai convenable tout en accordant l'attention voulue à tous les aspects du sujet d'étude. Il faut tenir compte des facteurs suivants au moment de la formulation des plans de cours : contenu, méthodes et approches à adopter, intérêts et aptitudes des élèves, ressources et moyens didactiques disponibles, méthodes d'évaluation utilisées et durée approximative consacrée à chaque unité d'apprentissage.

Une copie des plans est remise à l'administrateur, l'autre étant conservée par l'enseignant pour référence. Selon leurs préférences, les administrateurs peuvent demander que les plans soient présentés tous les deux mois, au début de chaque trimestre ou pour toute l'année. On encourage les enseignants à utiliser une vaste gamme de ressources, de thèmes et d'unités intégrées et à préparer leurs plans de cours en collaboration avec d'autres enseignants et l'enseignant-bibliothécaire.

Plan de cours quotidien

La préparation d'un plan d'enseignement quotidien est obligatoire. Des registres quotidiens de différents formats pour les niveaux élémentaire et secondaire sont mis à la disposition des enseignants. La préparation du registre quotidien doit se faire au moins une journée à l'avance. Le registre devrait contenir une description du travail à accomplir dans le temps alloué pour chaque matière ainsi que la liste des ouvrages et des autres outils à utiliser. Les plans de cours et les plans quotidiens de leçons feront l'objet d'une inspection périodique de la part du surintendant ou de l'administrateur dans le cadre de leur travail de supervision.

> **« Lorsque des gens partagent vraiment une vision, ils sont connectés et liés par une aspiration commune. Les visions personnelles tirent leur pouvoir de l'attachement profond d'une personne à la vision. Les visions partagées tirent leur pouvoir d'un attachement commun. En fait, nous en venons à penser qu'une des raisons qui poussent les gens à établir des visions partagées est le désir d'être lié à une entreprise importante. La vision partagée est essentielle à l'organisation apprenante, car elle procure à l'apprentissage son orientation et son énergie. »**
>
> *Peter Senge, Massachusetts Institute of Technology*

Calendriers scolaires et attribution des périodes d'enseignement

Niveaux primaire et intermédiaire

Les enseignants des niveaux primaire et intermédiaire devraient organiser leur temps en prévoyant d'assez longues périodes d'activités ininterrompues consacrées, par exemple aux arts du langage, aux mathématiques ou aux études intégrées. Lorsqu'une telle période sert à l'enseignement intégré des sciences humaines, des sciences, des arts, de la musique, du théâtre, etc., il faut alors indiquer le pourcentage de temps consacré à chaque sujet au cours d'une journée (ou d'une semaine) donnée.

On encourage les enseignants à faire preuve d'innovation et de souplesse dans leur approche face à ce processus. Les attributions de temps recommandées ci-dessous permettent d'établir un programme souple et équilibré.

Matière	Primaire	4e année	5e, 6e et 7e années	8e année	9e année
Sciences humaines : arts du langage, sciences humaines, langue seconde	45% Ne comprend pas la langue seconde	35% Ne comprend pas la langue seconde	35%	35%	30% Ne comprend pas la langue seconde
Mathématiques, sciences et informatique	30%	30%	30%	30%	30%
Éducation physique	10%	10%	10%	10%	10%
Techniques appliquées	Études intégrées	Études intégrées	Études intégrées	5%	5%
Beaux-arts	10%	10%	10%	5%	5%
Éducation en santé et choix de carrière	5%	5%	5%	5%	5%

Le ministère de l'Éducation encourage fortement les enseignants du primaire (de la 1re à la 3e année) à prévoir quotidiennement deux heures d'enseignement ininterrompu consacrées aux arts du langage, et une autre heure consacrée aux mathématiques.

De la quatrième à la huitième année, on peut allouer un temps additionnel de 10 % à l'une ou l'autre des matières susmentionnées ou au programme d'études élaboré à l'échelle locale. Au cours des premières années intermédiaires, on recommande de consacrer une partie ou la totalité du temps non réservé à la littératie et à la numératie. Consultez votre administrateur.

En neuvième année, on peut allouer un temps additionnel de 15 % à l'une ou l'autre des matières susmentionnées ou aux cours de secondaire deuxième cycle. On peut consacrer le temps additionnel au programme d'études élaboré par le Yukon ou à l'échelle locale.

En huitième et en neuvième années, les élèves étudient au moins une matière liée aux beaux-arts et aux techniques appliquées. Les compétences et les concepts des technologies de l'information et de la communication sont intégrés à d'autres matières.

Jusqu'à la 4e année, les programmes de langues autochtones et de français langue seconde sont traités comme des programmes élaborés localement, car les lignes directrices des programmes de la Colombie-Britannique n'exigent pas l'enseignement d'une langue seconde avant la 5e année.

Renseignements indispensables pour l'enseignement du programme d'études autochtones

Stratégies pour faciliter l'intégration à une collectivité autochtone

À titre d'enseignant, vous devriez :

- vous présenter aux membres de la collectivité;
- indiquer aux parents votre style d'enseignement et les documents dont l'élève aura besoin en classe;
- indiquer aux parents de quelle façon ils peuvent communiquer avec vous;
- participer aux activités non seulement de l'école, mais aussi aux activités communautaires, par exemple les repas de Noël, des tournois de hockey en gymnase, des camps de pêche, des célébrations communautaires;
- demander l'aide de la communauté quand vous en avez besoin;
- faire la connaissance des parents;
- encourager les parents à visiter la classe et accepter les invitations à les visiter à la maison (ex. pour discuter du bulletin d'un élève) ou à la salle communautaire;
- solliciter des suggestions de visiteurs en classe et demander à être présenté aux personnes et aux organismes de la localité;
- tenter d'apprendre quelques mots de la langue — « quand on apprend une langue, on en apprend aussi sur la culture » (citation d'un membre du Conseil consultatif sur l'éducation des premières nations du Yukon). Des cassettes sur les langues sont disponibles au centre de ressources linguistiques du ministère de l'Éducation;
- vous informer à propos des traditions et des règles de protocole de la collectivité;
- chercher les ressources locales. Les parents, les aînés et les autres membres de la communauté peuvent fournir d'excellentes suggestions et opinions sur la pertinence et la valeur culturelle des ressources à utiliser en classe;
- demander à votre directeur comment obtenir des fonds pour les activités culturelles;
- nouer des contacts avec les autres professeurs et les aînés;
- visiter la section des programmes d'études autochtones et rencontrer le coordonnateur des liaisons avec les premières nations;

- envoyer un bulletin de nouvelles aux parents au début de l'année scolaire qui contiendra des renseignements sur vous-même;
- prendre part aux activités de perfectionnement professionnel qui vous aideront à connaître la culture et les membres de la première nation;
- vous rendre disponible à l'extérieur de la salle de classe;
- comprendre qu'il faudra du temps pour connaître la communauté et établir des liens;
- chercher des livres et des documents sur les premières nations du Yukon à présenter en salle de classe;
- vous assurer de posséder des renseignements exacts sur les premières nations avant d'enseigner la matière;
- parler de la vie actuelle des membres des premières nations.

Lorsqu'ils réalisent que l'enseignant est sincère, ouvert et respectueux, la plupart des gens apprécient les efforts et l'intérêt de l'enseignant.

« Ensemble aujourd'hui pour soutenir nos enfants demain. »

Elijah Smith

Diplôme d'études secondaires

On encourage les écoles secondaires à essayer diverses méthodes d'établissement de calendriers pour atteindre leurs objectifs d'éducation. On met de plus en plus l'accent sur l'élaboration de calendriers orientés sur les besoins des élèves. Une telle démarche suppose ce qui suit :

- le temps est une ressource
- l'élève assume de plus en plus la responsabilité de son apprentissage
- le rôle de l'enseignant s'apparente à celui d'un entraîneur, d'un mentor, d'un coordonnateur et d'un guide
- les calendriers scolaires peuvent être très variables
- les dirigeants scolaires accordent l'importance voulue aux responsabilités des écoles sur le plan de l'organisation et de l'administration
- la tâche de l'enseignant s'articule autour de trois grands blocs interdépendants :
  - les résultats
  - les aspects liés à la gestion
  - les systèmes de soutien pour les apprenants

Le temps alloué pour les cours menant à l'obtention du diplôme d'études secondaires varie et dépend des programmes de chaque école. Les administrateurs et les enseignants devraient prendre note que, au niveau secondaire, l'année scolaire en Colombie-Britannique compte 1000 heures, en comparaison des 950 heures au Yukon. Habituellement, un cours de niveau secondaire demande environ 120 heures. Cependant, certaines écoles secondaires du Yukon utilisent des modules, des crédits, des demi-cours et d'autres façons d'établir leur calendrier. Pour de plus amples renseignements ou des conseils sur ce sujet, veuillez communiquer avec la coordonnatrice des programmes d'études secondaires.

« Plus nous utilisons de mots, plus nous en trouvons cachés en nous. Et lorsque des élèves se sentent vides – « Je n'ai rien à dire, mon esprit est vide » – la cause n'est pas l'insuffisance de données d'entrée, mais bien l'insuffisance de données de sortie. La parole et l'écriture remplissent la tête des élèves de mots et de pensées. »

Peter Elbow "Writing First!" Educational Leadership, octobre 2004

Évaluation des élèves

En conformité avec les autres systèmes d'éducation au Canada, le ministère de l'Éducation prescrit certains programmes d'évaluation visant à fournir des mesures objectives d'évaluation du rendement et de l'amélioration du système d'éducation à l'échelle du Yukon. Ces programmes permettent au ministère de l'Éducation de satisfaire à ses obligations de reddition de comptes publics en assurant un contrôle et en présentant des rapports sur la mise en œuvre des programmes scolaires et l'apprentissage des élèves. Les résultats de ces évaluations aident le Ministère à planifier les programmes d'études et les services internes et fournissent aux enseignants des renseignements précieux qui peuvent les aider à améliorer les méthodes d'apprentissage proposées aux élèves. Le ministère de l'Éducation prévoit aussi d'autres programmes d'évaluation facultatifs, dont l'utilisation est laissée à la discrétion de chaque école.

Pour tout renseignement, veuillez communiquer avec le coordonnateur du Service des évaluations et des renseignements sur les élèves, au 867-667-3707.

Language Proficiency Index (Indice de maîtrise de la langue)

Deux fois par année, les écoles secondaires du Yukon font passer l'épreuve d'indice de maîtrise de la langue mise au point par l'organisme Applied Research and Evaluation Services de l'Université de la Colombie-Britannique. Les résultats de l'épreuve fournissent aux établissements postsecondaires une indication du niveau de maîtrise de l'anglais écrit des élèves. Ces renseignements sont l'un des facteurs utilisés par la plupart des établissements postsecondaires pour inscrire les élèves aux cours appropriés. Par exemple, les universités exigent une note minimale de 5 sur 6 et les collèges, une note minimale de 4 sur 6, à l'examen de composition pour admettre les élèves aux cours d'anglais de première année. En général, les élèves ayant obtenu une note inférieure doivent suivre un cours de rattrapage avant de pouvoir s'inscrire au cours régulier d'anglais de première année.

Tests de rendement scolaire du Yukon

Les tests de rendement scolaire du Yukon sont basés sur le cadre commun du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens pour les programmes de mathématiques et des arts du langage. Ce cadre commun est utilisé par les territoires et les provinces de l'Ouest. Les évaluations de l'apprentissage des élèves par rapport aux normes des programmes ont pour principaux buts :

- de faire en sorte que tous les élèves des écoles publiques du Yukon reçoivent un enseignement qui répond aux exigences des programmes obligatoires;
- d'améliorer la qualité de l'enseignement offert dans les écoles publiques du Yukon;
- de faire en sorte que les élèves de toutes les écoles secondaires de la province ou du territoire qui terminent leurs études soient jugés de façon équitable lorsqu'ils présentent une demande d'admission dans une université ou un établissement d'études postsecondaires;
- de répondre aux grandes préoccupations du public concernant l'amélioration des normes d'enseignement.

Prix d'excellence du Yukon

Les élèves peuvent mériter des prix d'excellence du Yukon uniquement en raison de leur rendement scolaire au niveau secondaire. Actuellement, tous les élèves qui suivent les cours de mathématiques et d'anglais de 9e année et qui passent les examens du Yukon et les élèves qui suivent des cours de 10e, 11e et 12e années et qui passent les examens provinciaux de la Colombie-Britannique sont admissibles aux prix d'excellence. Pour avoir droit à un prix, il faut que les élèves obtiennent une note minimale de 80 %. Les prix d'excellence serviront à payer une partie des frais de scolarité et des manuels pendant les études dans un établissement postsecondaire.

9e année - 200 $ pour :
Mathématiques 9, Anglais 9, Français Langue 9

10e année - 300 $ pour :
Mathématiques 10, Sciences 10, Anglais 10, Français Langue 10

11e année - 400 $ pour :
Sciences humaines 11, Éducation civique 11

12e année - 500 $ pour :
Biologie 12, Chimie 12, Communications 12, Anglais 12, Littérature anglaise 12, Français Langue 12, Français 12, Géographie 12, Géologie 12, Allemand 12, Histoire 12, Mathématiques 12, Physique 12, Espagnol 12

Examens provinciaux de la Colombie-Britannique (BCPE)

Le programme d'examens provinciaux de la Colombie-Britannique a été mis en œuvre pour :

- vérifier que les élèves répondent aux normes provinciales et territoriales de rendement dans les matières scolaires;
- faire en sorte que les élèves de toutes les écoles secondaires de la province ou du territoire qui terminent leurs études soient jugés de façon équitable lorsqu'ils présentent une demande d'admission dans une université ou un établissement d'études postsecondaires;
- répondre aux grandes préoccupations du public concernant l'amélioration des normes d'enseignement.

Le ministère de l'Éducation du Yukon participe au programme d'examens provinciaux de la Colombie-Britannique en vue de fournir aux diplômés du niveau secondaire un relevé de notes officiel qui sera reconnu par les établissements d'études postsecondaires. Depuis l'année scolaire 2004-2005, en vertu des dispositions du nouveau programme de diplôme d'études secondaires, les élèves doivent passer les examens provinciaux de la Colombie-Britannique portant sur les sujets suivants : anglais 10, sciences 10 et mathématiques 10, sciences humaines 11 et plusieurs sujets de 12e année, y compris l'anglais, les mathématiques et les sciences.

Programmes d'évaluation (obligatoires)	**Niveaux**	**Dates d'évaluation prévues pour l'année 2007-2008**
Language Proficiency Index (Indice de maîtrise de la langue)	11e et 12e années	5 déc. et 7 mai
Tests de rendement scolaire du Yukon	Maths, 3e et 6e années Arts du langage, 3e et 6e années	du 12 au 23 mai
	Maths, 9e année Arts du langage, 9e année	28, 29 et 30 janvier 19 et 20 juin en milieu rural : fin mai, début juin
Examens provinciaux de la Colombie-Britannique (BCPE)	10e, 11e et 12e années	13 et 14 nov. 28 janv. au 1er février 17 et 18 avril 20 et 21 mai du 18 au 26 juin

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes d'évaluation des élèves du Yukon, on peut consulter le livret sur les procédures et lignes directrices du Service des évaluations et des renseignements sur les élèves ou appeler le coordonnateur, au 867-667-3707.

Les enseignants qui font cavalier seul ne peuvent transformer les écoles en lieux de réussite. Ils doivent avoir des possibilités de se réunir pour résoudre des problèmes, élaborer des programmes d'études et parfaire leur propre apprentissage.

Milbrey McLaughlin
Centre de recherche sur le contexte d'enseignement

Exigences pour l'obtention du diplôme d'études secondaires du Yukon

Exigences du programme
Niveaux 10-12
80 crédits (équivalant à 20 cours de 4 crédits chacun) sont exigés pour obtenir le diplôme d'études secondaires
48 crédits doivent provenir de cours obligatoires, notamment : Arts du langage 10 (4 crédits) Arts du langage 11 (4 crédits) Arts du langage 12 (4 crédits) Sciences humaines 10 (4 crédits) Sciences humaines 11, Civisme canadien 11 ou Études des premières nations de la C.-B. 12 (4 crédits) Sciences 10 (4 crédits) Sciences 11 ou 12 (4 crédits) Mathématiques 10 (4 crédits) Mathématiques 11 ou 12 (4 crédits) Éducation physique 10 (4 crédits) Beaux-arts ou Compétences pratiques 10, 11 ou 12 (4 crédits) Planification 10 (4 crédits)
4 crédits pour l'évaluation du portfolio de fin d'études
28 crédits provenant des cours au choix
Minimum de 16 crédits provenant de cours de 12e année, y compris les Arts du langage 12. Tous les cours autorisés par le Ministère ou la commission sont admissibles.

Les crédits partiels obtenus pour un cours obligatoire ne peuvent être appliqués qu'à un cours au choix.

Si un cours est répertorié dans deux matières obligatoires différentes, les crédits obtenus de ce cours ne peuvent être utilisés que pour satisfaire aux exigences d'une seule matière.

- Les cours de technologie de l'information 11 et 12 comptent comme cours de sciences ou de techniques appliquées.
- Les cours de technologie 11 ou 12 comptent comme cours de sciences ou de techniques appliquées.
- Les cours d'accréditation en informatique 11 et 12 (cours externes) comptent comme cours de sciences ou de techniques appliquées.

Des 24 crédits exigés dans la section des cours au choix, il faut qu'au moins 10 crédits proviennent de cours de 12e année du programme provincial ou de cours externes.

De plus, de ces 24 crédits, il n'est permis qu'un maximum de 8 crédits provenant de cours élaborés localement lorsque l'obtention du diplôme repose sur 52 crédits.

Immersion française

Les élèves qui désirent obtenir un diplôme d'études secondaires du Yukon en immersion française doivent satisfaire aux exigences du diplôme ordinaire et avoir complété avec succès au moins les cours suivants :

- Français langue 11 (4 crédits)
- Français langue 12 (4 crédits)
- Un autre cours en français de 11^{e} ou de 12^{e} année (4 crédits)

Renseignements supplémentaires

Pour tout renseignement sur les programmes d'évaluation des élèves du Yukon, veuillez consulter le livret sur les procédures et lignes directrices des Services des évaluations et des renseignements sur les élèves, ou appeler Doug Kelsch, coordonnateur du Service des évaluations et des renseignements sur les élèves, au 867-667-3707.

« Une génération plante une graine... une autre profite de l'ombre. »

Proverbe chinois

Consignation des progrès des élèves et rapport aux parents

Les enseignants doivent tenir à jour des dossiers clairs et précis sur les progrès des élèves, y compris des élèves qui suivent un Plan d'études individualisé (PÉI). Les diverses sources d'information possibles (anecdotes, échantillons du travail, résultats d'épreuves, résultats des travaux, devoirs quotidiens, etc.) servent à donner une idée globale des progrès de chacun. Une évaluation suivie et consciencieuse du travail des élèves sert de source d'information aux enseignants, aux élèves et aux parents, et constitue un élément crucial du processus de notation et de planification continue de l'enseignant.

Il faut que les dates des examens ou des devoirs, les notes maximales, les notes de l'élève et, s'il y a lieu, les notes pondérées et les notes cumulatives du trimestre paraissent au dossier.

Rapport aux parents

Le ministère de l'Éducation fournit des formulaires de bulletin normalisés afin de faciliter une méthode de rapport uniforme dans tout le territoire. Les parents reçoivent de l'information au sujet des progrès de leurs enfants au moins trois fois par année sous forme de bulletins officiels ou à l'occasion des rencontres entre parents et enseignants. L'évaluation des progrès est fondée sur les preuves obtenues par l'observation des élèves au cours d'activités menées en classe ainsi que sur l'évaluation des travaux des élèves. Les notes de rendement, le cas échéant, doivent être corroborées par les données inscrites à la fiche de l'enseignant sur les progrès de l'élève. De plus, on encourage les enseignants à recueillir des données de façon continue et à maintenir ouvertes les lignes de communication avec les parents.

La communication, officielle et officieuse, avec les parents devrait se faire sur un ton positif, tout en fournissant une image réaliste des véritables progrès de l'élève. Il est également utile de faire participer l'élève au processus d'évaluation, y compris dans les rencontres entre les parents et l'enseignant.

Avis affiché sur un babillard d'une école secondaire : « Gratuit du lundi au vendredi : lot de connaissances en vrac. Apportez vos propres contenants. »

E.C. McKenzie

Technologie de l'information et des communications

Apprentissage assisté par la technologie

La section de l'apprentissage assisté par la technologie joue un rôle mobilisateur et fournit un soutien pédagogique pour l'utilisation de la technologie de l'information (TI) dans les écoles du Yukon. On peut obtenir des renseignements sur les activités de perfectionnement professionnel, les projets liés aux programmes scolaires, les programmes partagés, les vidéoconférences et les ressources d'apprentissage, sur le site Web de YESNet, en cliquant sur le lien « Apprentissage assisté par la technologie ».

La coordonnatrice de l'apprentissage assisté par la technologie est responsable de la planification à long terme de la technologie de l'information et des communications et du soutien des ressources dans les écoles publiques. Entre autres, elle voit à la planification et à la mise en œuvre des activités de perfectionnement professionnel, offre un soutien aux enseignants qui agissent comme tuteurs ou qui animent des programmes partagés dans les écoles du Yukon, facilite la tenue des vidéoconférences et apporte un soutien au système de communications de YESNet et aux diverses initiatives ministérielles et nationales d'éducation sur le Web. La coordonnatrice est aussi chargée de l'acquisition de logiciels et de l'obtention des permis d'utilisation à des fins éducatives et aide à la planification à long terme de l'acquisition de matériel et des installations informatiques dans les écoles publiques. Elle représente également le Yukon au comité directeur du Portail pancanadien d'apprentissage en ligne du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et est membre de l'association provinciale-territoriale pour l'enseignement partagé.

Coordonnatrice, apprentissage assisté par la technologie
JoAnn Davidson (joann.davidson@gov.yk.ca) 867-667-5871

Le conseiller en technologie de l'information aide les enseignants à intégrer l'utilisation de la technologie dans leur classe. Il anime des activités de perfectionnement professionnel et apporte un soutien à la préparation des bulletins scolaires électroniques (de la maternelle à la 7e année), des pages de devoirs sur le Web, des blogues créés par les élèves, ainsi qu'à d'autres initiatives locales ou nationales liées à la technologie, telles que le site Web du défi Yukon Quest des élèves et Marsville. Le soutien est apporté sous forme de visites dans les classes, de rencontres individuelles avec les enseignants, de séances d'information du personnel de l'école et d'activités ou d'ateliers de perfectionnement professionnel.

Conseiller, Apprentissage assisté par la technologie
Cam Good (cameron.good@yesnet.yk.ca) 867-667-8876

L'agente de soutien à l'apprentissage assisté par la technologie gère le site du réseau YESNet et fournit un soutien aux enseignants et aux élèves qui élaborent ou participent à des projets liés à la technologie, de même qu'un soutien technique aux programmes partagés.

Agente de soutien, Apprentissage assisté par la technologie
Jane Downing (jdowning@yesnet.yk.ca) 867-667-5006

Vidéoconférence

On trouve des installations de vidéoconférence dans les écoles de Watson Lake, de Haines Junction, de Carmacks, de Ross River, de Faro, de Pelly Crossing, de Mayo et de Dawson City. Cette technologie contribue à élargir les choix de programmes partagés offerts aux élèves du Yukon et les possibilités de perfectionnement professionnel pour les enseignants.

Politiques sur l'utilisation de la technologie de l'information par les enseignants et les élèves

Enseignants

L'utilisation des technologies de l'information et des communications dans les écoles publiques est limitée à la recherche, aux projets, aux activités et aux communications portant sur l'éducation et directement liés aux objectifs pédagogiques du milieu scolaire. (voir également la politique d'utilisation d'Internet du gouvernement du Yukon, affichée sur les sites First Class et YESNet)

Élèves

Tous les élèves du Yukon doivent signer et respecter la politique d'utilisation d'Internet. *Veuillez vous familiariser avec les lignes directrices de la politique et vous assurer que vos élèves ont signé l'engagement d'adhérer à la politique de l'école sur l'utilisation des technologies de l'information avant de leur permettre d'aller sur le Web.*

Directives à l'intention des élèves concernant l'utilisation d'Internet

Les écoles du Yukon sont reliées à Internet par YESNet, le réseau étendu des écoles publiques du Yukon. Afin d'assurer le bon fonctionnement et la stabilité du réseau YESNet, les élèves doivent respecter les directives et les politiques d'utilisation décrites ci-dessous :

1) L'accès à Internet dans les écoles est une ressource subventionnée par l'État et destinée à des fins pédagogiques seulement.
2) Directives générales relatives à l'utilisation d'Internet par les élèves :

   a) de la maternelle à la 3e année : utilisation dirigée par l'enseignant

   b) de la 4e à la 7e année : utilisation supervisée par l'enseignant

   c) de la 8e à la 12e année : utilisation avec la permission de l'enseignant

3) Il est interdit aux élèves de jouer à des jeux, de télécharger des fichiers (MP3, jpeg, Real Audio, etc.) ou d'installer des applications, sauf lorsque l'activité est supervisée et liée au programme d'études.
4) Il est interdit aux élèves d'utiliser :

   a) un service de courrier électronique personnel

   b) un service de messagerie instantanée (ICQ, MSN Messenger, etc.)

   c) des sites de clavardage

   d) un système de partage de fichiers (ex. Napster)

5) Il est interdit aux élèves d'utiliser le réseau Internet de l'école pour y annoncer un produit ou un service, ou encore faire du lobbying politique.

6) On rappelle aux élèves qu'ils doivent respecter les lois canadiennes sur les droits d'auteur lorsqu'ils utilisent des ressources sur Internet pour des projets ou des recherches en classe.

Directives concernant l'utilisation du serveur

Tous les élèves des écoles du Yukon disposent d'un espace de stockage de données sur le serveur de leur école.

1) Ils ne peuvent y stocker que des données relatives à leur programme d'études.
2) Les enseignants ont accès au contenu des espaces de stockage réservés aux élèves.
3) Ces espaces de stockage seront vidés à la fin de chaque année scolaire.
4) Les élèves ne peuvent accéder aux documents ou fichiers d'autres élèves, ni tenter de le faire.

Politique des écoles du Yukon en matière de publication sur le Web

But – Les sites Web des écoles constituent un moyen efficace pour communiquer divers aspects du fonctionnement journalier de l'école aux parents, à la collectivité, aux élèves et au personnel scolaire.

Directives – Les directives suivantes concernant le contenu, la protection des renseignements personnels et la gestion des sites Web des écoles ont été élaborées afin de s'assurer que l'information publiée est appropriée au milieu scolaire.

1) Tous les textes, les images et les liens publiés sur le site Web d'une école doivent être appropriés au milieu scolaire et directement liés aux objectifs du site Web de l'école.
2) Toutes les pages Web de l'école, de même que toutes modifications apportées à ces pages, doivent être approuvées par l'administration de l'école avant d'être affichées sur Internet.
   a) Les enseignants qui tiennent à jour des sites Web individuels pour leur classe ou pour les devoirs sont responsables du contenu, de l'exactitude et de la pertinence des données affichées.
3) L'école doit obtenir la signature d'un parent ou du tuteur avant de pouvoir publier toute information relative à un élève (nom, travail ou photo) sur le site Web d'une école.
   a) Aucun nom d'élève n'accompagnera les photographies, qu'elles soient individuelles ou de groupe.
   b) Seul le prénom d'un élève pourra être utilisé à des fins d'identification d'un travail publié sur le site Web d'une école.
4) Les lignes directrices canadiennes sur les droits d'auteur s'appliquent à tous les éléments affichés sur les sites Web des écoles.

Politique concernant la page d'accueil de l'école

Des travaux ou des images d'élèves peuvent être publiés à l'occasion sur le site Web de l'école. La vie privée des élèves doit être respectée. Pour en savoir plus, consultez le site http://www.yesnet.yk.ca/tal/schoolhomepagepolicy.html.

Service de soutien en technologie de l'information (SSTI)

Le SSTI est le principal fournisseur de services de soutien en technologie de l'information pour le ministère de l'Éducation du Yukon. Il fournit et fait la promotion de services qui soutiennent la mission des écoles et du ministère de l'Éducation du Yukon.

Le SSTI fournit son appui et veille à l'entretien et au bon fonctionnement des ordinateurs et du réseau, ainsi que des outils et des ressources pédagogiques, dans l'ensemble du territoire, pour que toutes les écoles et les administrateurs du Yukon puissent accéder facilement à l'infrastructure du réseau. Les services incluent l'installation et l'entretien du réseau, du matériel et des logiciels d'application, comprenant notamment 2 000 ordinateurs de bureau, 350 imprimantes, 35 serveurs de réseau et un réseau IP privé reliant 30 sites à Internet. Le SSTI utilise deux systèmes d'exploitation, soit Macintosh et Windows.

Service de dépannage SSTI (itss@yesnet.yk.ca) 867-667-8535

« À une époque de changement radical, ce sont les apprenants qui héritent de l'avenir. Généralement, les gens qui ont déjà appris ne peuvent qu'évoluer dans un monde qui n'existe plus. »

Eric Hoffer

Accès aux personnes-ressources dans la collectivité

Inclusion culturelle

La reconnaissance du rôle des premières nations au Yukon, au Canada et à travers le monde est un élément important de l'enseignement dispensé dans nos écoles. La contribution et les intérêts de ces groupes culturels sont intégrés aux activités quotidiennes de la classe au lieu d'être présentés comme sujets distincts. Un recours régulier aux personnes-ressources autochtones dans les classes et sur le terrain renforce les liens entre la collectivité et l'école et accroît la sensibilité culturelle de tous les élèves. Des fonds ont été prévus pour l'inclusion des activités culturelles.

On peut obtenir des renseignements en communiquant avec Sharon Shadow, conseillère sur les questions autochtones, au 867-667-5931, avec le coordonnateur des liaisons avec les premières nations du Yukon ou avec le directeur de l'école.

Activités éducatives en plein air — ressources du milieu

En vue de faciliter l'apprentissage des élèves, on encourage les enseignants à faire bon usage du milieu naturel du Yukon et des ressources communautaires. Que ce soit une courte sortie pour aller chercher des feuilles en automne ou des expéditions de camping ou de canot-camping de plusieurs jours, le temps passé à l'extérieur de la salle de classe peut s'avérer un complément précieux à l'apprentissage en classe.

Les activités éducatives en plein air peuvent inclure les randonnées pédestres et à vélo, la raquette, le ski alpin et le télémark, la planche à neige, les randonnées en kayak, en canot à deux personnes et en canot voyageur et, sous supervision, les randonnées en moto-neige.

L'éducation en plein air favorise aussi l'adoption de comportements positifs face à l'apprentissage et à l'environnement. Le personnel des programmes scolaires peut fournir de l'aide pour la planification et l'obtention de matériel, des listes de personnes-ressources ou des idées sur l'éducation en plein air.

On peut consulter la politique relative aux sorties scolaires et le manuel de ressources sur l'éducation en plein air en ligne, à l'adresse **www.education.gov.yk.ca/policy/index.html**. Pour connaître les nombreuses autres ressources disponibles, communiquez avec le Service de documentation ou téléphonez à Jim Boyde, au 667-8564.

Programmes d'apprentissage expérientiel

Certains cours de sciences, de sciences humaines, de géographie, d'anglais, d'art dramatique et de nutrition ont été intégrés aux activités d'apprentissage expérientiel — tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la classe. Des permis de chasse au bison sont offerts aux écoles publiques du Yukon. Les programmes de chasse, de piégeage et de pêche font maintenant partie des activités d'apprentissage expérientiel.

Communiquez avec la personne responsable de l'application des règlements sur la chasse et la pêche, au ministère de l'Environnement pour obtenir de plus amples renseignements.

Yukon Native Teacher Education Program (programme de formation des enseignants autochtones)

Le Yukon Native Teacher Education Program (YNTEP) est un programme de quatre ans sanctionné par un baccalauréat en éducation et offert au campus Ayamdigut du Collège du Yukon en collaboration avec l'Université de Regina. Le programme offre également un nombre limité de places aux étudiants n'appartenant pas à une première nation.

Grâce au YNTEP, les étudiants du Yukon peuvent obtenir un baccalauréat en éducation et devenir des professionnels de l'enseignement dûment qualifiés. Le YNTEP est conçu pour fournir aux étudiants beaucoup d'expérience pratique en classe, souvent dans leur propre collectivité, tout en leur permettant de poursuivre leurs études.

Outre les cours menant au baccalauréat en éducation, les étudiants du YNTEP suivent des cours adaptés aux exigences de l'enseignement dans le Nord : études nordiques, langues autochtones et méthodes d'enseignement multiculturel. Pendant chacune des trois premières années, les étudiants ont l'occasion de passer du temps dans une salle de classe en compagnie d'un enseignant expérimenté. La formation pratique se poursuit pendant les quatre années du programme et se termine par un stage de 16 semaines qui a lieu la quatrième année.

L'un des objectifs principaux du YNTEP est de veiller à ce que les Yukonnais soient bien préparés pour occuper des postes d'enseignants au Yukon et de promouvoir leur participation accrue dans le système d'éducation du territoire. Le programme est conçu pour faire vivre aux étudiants une expérience directe qui les aidera à développer leurs aptitudes à enseigner et qui favorisera leur croissance personnelle.

Le ministère de l'Éducation appuie l'objectif visant à accroître la participation des Yukonnais dans l'effectif du personnel enseignant. Par exemple le Ministère offre un programme d'encouragement pour les enseignants associés qui acceptent de superviser les stages des étudiants inscrits au YNTEP.

Il y a toujours une forte demande pour des enseignants d'expérience qui sont prêts à faire du mentorat auprès des étudiants inscrits au programme. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme d'encouragement pour les enseignants associés, consultez la section suivante (Perfectionnement professionnel) ou communiquez avec l'administrateur ou le surintendant de votre école.

Programme d'encouragement pour les enseignants associés – YNTEP

Le programme d'encouragement pour les enseignants associés facilite le perfectionnement des enseignants qui travaillent avec des étudiants inscrits au Yukon Native Teacher Education Program (YNTEP). Les enseignants d'expérience supervisent les stages des étudiants inscrits au YNTEP.

Pour en savoir plus, communiquez avec la surintendante de l'apprentissage en milieu rural à Dawson, au 867-993-5723, ou avec l'administrateur de votre école.

Perfectionnement professionnel

La *Loi sur l'éducation* du Yukon reconnaît l'importance du perfectionnement pour les enseignants et vient appuyer l'engagement du gouvernement de mettre en valeur toutes les compétences déjà présentes dans le système d'éducation du Yukon de façon à en faire profiter tous les intervenants en éducation. En vertu de la *Loi sur l'éducation*, le ministre de l'Éducation a, entre autres, la responsabilité de contribuer au perfectionnement des enseignants. Le ministre est aussi tenu de prévoir des mesures raisonnables visant à améliorer la qualification professionnelle des enseignants.

Le Fonds de perfectionnement, administré conjointement par l'AEY et le ministère de l'Éducation, sert au financement de plusieurs activités de perfectionnement. Le Ministère administre aussi plusieurs bourses et programmes de formation visant à reconnaître et à améliorer les compétences des enseignants.

Tous les ans, en août, le personnel des programmes scolaires du ministère de l'Éducation organise un **stage d'été** à l'intention des enseignants. Il s'agit d'une rencontre de quelques jours, animée par des instructeurs possédant des connaissances dans un domaine d'intéret particulier pour les enseignants du niveau primaire, intermédiaire ou secondaire et pour les administrateurs scolaires. Les renseignements sur le prochain stage seront communiqués au printemps prochain.

Séances de familiarisation pour les nouveaux enseignants

Tous les ans, une session de familiarisation d'une durée de trois jours est organisée pour les enseignants nouvellement arrivés au Yukon. L'une des journées est entièrement consacrée à la culture, à l'histoire et à la langue de l'une des premières nations du Yukon. L'activité est organisée conjointement par le ministère de l'Éducation et une première nation. Ainsi, les enseignants récemment embauchés peuvent se familiariser avec la culture et les langues autochtones et ils auront plus de facilité à établir des liens solides, durables et positifs avec la communauté autochtone au sein de laquelle ils travailleront. Le programme des deux autres journées porte sur une vue d'ensemble du Yukon, un profil de la population étudiante et les initiatives du ministère de l'Éducation.

Mentorat d'enseignants

Le ministère de l'Éducation, en collaboration avec l'Association des enseignantes et des enseignants du Yukon et l'Association des enseignantes et enseignants retraités, a créé un programme de mentorat à l'intention des nouveaux enseignants. Ce programme permettra à de nouveaux enseignants de bénéficier du soutien et des connaissances de professeurs plus expérimentés tout au long de l'année scolaire. Le programme accorde la priorité aux collectivités dont le taux de roulement du personnel est plus élevé, en tenant compte des difficultés qui sont parfois liées à la transition dans des régions éloignées et aux attentes souvent écrasantes imposées aux nouveaux enseignants.

Les participants au programme de mentorat se rencontreront en groupe deux ou trois fois par année afin de permettre aux enseignants, qu'ils soient nouveaux ou d'expérience, de partager leurs connaissances. De plus, chaque duo enseignant débutant/enseignant d'expérience se rencontrera quatre fois par année. Deux fois l'an, le nouvel enseignant observera l'enseignant d'expérience au travail en classe pendant une demi-journée, puis passera le reste de la journée à une réunion collaborative. À l'occasion des deux autres

rencontres, c'est l'enseignant d'expérience qui observera l'enseignant débutant à l'œuvre pendant la première moitié de la journée, alors que la deuxième partie de la journée sera consacrée à une réunion collaborative.

Les participants au programme seront nommés au début de l'année scolaire, la première rencontre commune devant avoir lieu à l'occasion de la rencontre de familiarisation pour les nouveaux enseignants.

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec l'AEY au 867-668-6777.

Prix de l'innovation en matière d'enseignement

Les enseignants, les parents, les employés paraprofessionnels et les membres de la commission, des conseils ou des comités scolaires qui ont fait une contribution importante au réseau des écoles publiques du Yukon peuvent poser leur propre candidature ou être proposés pour ce prix. Le prix vise à reconnaître les efforts déployés par les éducateurs du Yukon et à promouvoir l'excellence de l'enseignement au Yukon. Chaque année, on remettra un maximum de cinq prix. On peut obtenir de plus amples renseignements ou demander les formulaires de proposition de candidature en téléphonant au bureau de la sous-ministre adjointe des écoles, au 867-667-5127.

> « Les enseignants qui font cavalier seul ne peuvent transformer les écoles en lieux de réussite. Ils doivent avoir des possibilités de se réunir pour résoudre des problèmes, élaborer des programmes d'études et parfaire leur propre apprentissage. »
>
> Milbrey *McLaughlin*

Service de documentation

Le Service de documentation garde en stock et distribue les formulaires administratifs et le matériel didactique (manuels), les logiciels et les romans pour les classes de la maternelle à la 12e année. Chaque école reçoit une affectation de crédits pour l'achat de matériel de programme (ACMP). Il s'agit d'une allocation annuelle qui tient compte de l'augmentation des inscriptions et qui permet de couvrir l'achat du matériel de programme requis pour remplacer les articles non durables, perdus ou parvenus à la limite d'usure.

Une fois approuvé, le nouveau matériel de programme est expédié dans les écoles, selon le barème de distribution, sans déduction à l'ACMP. On peut obtenir de plus amples renseignements sur l'ACMP dans le guide qui a été fourni à tous les administrateurs.

La médiathèque, qui fait partie du Service de documentation, se trouve au Centre du matériel éducatif, situé au 1000, boulevard Lewes à Whitehorse. Le matériel anglais et français de la médiathèque comprend des ressources évaluées et choisies à la lumière des lignes directrices du programme. Cette collection offre sous forme de prêt plusieurs milliers de documents audiovisuels ayant trait au programme, notamment des vidéocassettes, des jeux de diapositives, des bandes de film, des cassettes audio, des boîtes thématiques, des trousses d'information et des grands livres, en vue de fournir aux élèves et aux enseignants du Yukon d'excellentes ressources pédagogiques.

Les écoles peuvent aussi emprunter des caméras vidéo portatives, un lutrin portatif muni d'un amplificateur et d'autres documents audiovisuels.

On peut communiquer avec le Service de documentation par télécopieur, par courrier, par téléphone, en personne ou par Internet, à l'adresse www.resourceservices.gov.yk.ca/fresite/. Les demandes d'emprunt de matériel ou de services présentées en bonne et due forme sont traitées le plus rapidement possible, généralement en moins de 24 heures.

Le Service de documentation est ouvert de 8 h 30 à 17 h, du lundi au vendredi. Il est possible de fixer d'autres heures de service; il suffit d'en faire la demande par téléphone, au 867-667-5161.

Salle de visionnement

Les enseignants et les élèves sous supervision ont accès à la salle de visionnement pour examiner le matériel audiovisuel ou pour préparer du matériel à utiliser en classe.

Bibliothèques scolaires

Le Service de documentation gère les services des bibliothèques. Les budgets pour les livres et les périodiques, le catalogage et le traitement, la sélection et les commandes sont pris en charge par le Service de documentation pour chaque bibliothèque scolaire. La coordonnatrice des bibliothèques scolaires, Eliane Mulholland (667-8167), fournit de l'aide et des directives aux administrateurs, aux enseignants et aux enseignants-bibliothécaires. La coordonnatrice du Service de documentation, Kate Quinsey (667-3521), fournit les renseignements relatifs aux budgets des bibliothèques scolaires et des politiques d'achat.

Catalogage et traitement

Le personnel du Service de documentation assure les services de catalogage et de traitement des nouveaux titres anglais et français. Toutes les collections de livres des bibliothèques scolaires sont consultables par l'intermédiaire du site Web du Service de documentation.

Médiathèque

On peut prendre connaissance des plus récents ajouts à la collection en consultant le site Web à l'adresse http://www.resourceservices.gov.yk.ca/francais/.

Le catalogue de toutes les ressources audiovisuelles en anglais est aussi disponible dans les écoles en version papier. La plus récente édition remonte à 2003. Ce catalogue compte plus de 10 000 titres de documents audiovisuels et de logiciels. On y trouve des vidéocassettes, des trousses, des boîtes thématiques, des films, des jeux de diapositives, des grands livres et de nombreuses autres ressources.

Le catalogue *Ressources audiovisuelles*, comptant plus de 3 000 titres en français, a été distribué dans toutes les écoles. On peut aussi le consulter en ligne à l'adresse http://www.resourceservices.gov.yk.ca/fresite/.

Toutes les ressources audiovisuelles du Service de documentation ont reçu l'affranchissement des droits d'auteur et peuvent être utilisées dans les salles de classe au Yukon.

Usage autorisé de vidéocassettes de location

Par la signature d'un contrat avec Audio Ciné Films Inc., le Service de documentation a acquis les droits de retransmission de certaines vidéos de location dans les écoles, y compris des vidéos produites par plusieurs maisons de production importantes. Communiquez avec l'enseignant-bibliothécaire de l'école pour connaître la liste des maisons de production visées par cette entente.

Bibliothèque des enseignants

De nouveaux titres s'ajoutent régulièrement à cette collection d'ouvrages imprimés afin de fournir un soutien dans toutes les matières et à tous les niveaux. On invite les enseignants à suggérer de nouveaux titres d'ouvrages à ajouter au catalogue. La bibliothèque des enseignants est située au 1000, boul. Lewes, dans l'édifice du ministère de l'Éducation. La bibliothèque des enseignants est ouverte durant les heures régulières de bureau. On peut aussi commander des titres en ligne par l'intermédiaire du site Web du Service de documentation.

Horaire : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

Utilisation des œuvres protégées par le droit d'auteur

Le Service de documentation négocie au nom des enseignants les droits de photocopie des ressources imprimées pour l'utilisation dans les salles de classe du Yukon. Tous les ans, les directives sont transmises à tous les enseignants et des affiches indiquant les droits et les responsabilités des enseignants sont apposées près de chaque photocopieur dans les écoles.

Centre des langues autochtones du Yukon

Le Centre des langues autochtones du Yukon est un centre de formation et de recherche offrant une gamme de services linguistiques et éducatifs aux membres des premières nations et au public. Il est situé dans l'aile des services, près de la bibliothèque du Collège du Yukon, au campus Ayamdigut à Whitehorse. Le Centre est géré par le Conseil des Premières nations du Yukon grâce aux subventions du gouvernement du Yukon. Le personnel du Centre a mis au point un guide de programme scolaire fort utilisé et intitulé *Teaching Yukon Native Languages*, ainsi que divers documents didactiques et de référence utiles à l'enseignement des langues autochtones à des élèves allant de l'âge préscolaire à l'âge adulte.

Le Centre fournit sur son site Web des renseignements sur les langues autochtones du Yukon, les programmes d'enseignement, la formation des enseignants, ainsi que sur le matériel et les publications. L'adresse du site est : www.yukoncollege.yk.ca/ynlc.

Guide des communications et des relations avec les médias à l'intention des enseignants

Si un journaliste vous appelle pour vous interviewer, tentez de savoir ce dont il souhaite discuter et dites-lui que vous rappellerez. On vous recommande de communiquer avec votre administrateur ou votre surintendant pour avoir des directives sur la façon de répondre à une demande d'interview.

Si, pour quelque raison, vous n'êtes pas à l'aise de participer à une interview des médias locaux, vous pouvez renvoyer l'appel à votre administrateur.

Si un journaliste demande d'interviewer des élèves, il doit obtenir le consentement des parents avant de mener les interviews.

Le ministère de l'Éducation peut vous aider à vous préparer à l'interview. Si vous avez des questions sur les entretiens avec les médias, communiquez avec la coordonnatrice des communications : Clea Roberts **(Clea.Roberts @gov.yk.ca)** 867-393-7102

Direction des politiques et de la planification

"Policy: Prudence or wisdom in the management of public or private affairs; sagacity" ***(« Politique : Prudence ou sagesse dans la gestion des affaires publiques ou privées; sagacité »)***
Wordsmyth English Dictionary
La Direction des politiques et de la planification élabore la politique ministérielle générale afin d'orienter le milieu scolaire. La Direction des politiques est en mesure de créer un scénario général dans lequel les politiques du ministère de l'Éducation du Yukon sont à la fine pointe de la recherche stratégique intergouvernementale. Dans la perspective partagée à l'échelle du Yukon, les écoles sont également invitées à élaborer leurs propres politiques locales.
La Direction des politiques et de la planification examine les suggestions, les recommandations ou les demandes d'élaboration ou de révision des politiques.

La section accepte toute suggestion d'élaboration ou de révision de politiques faite par un conseil, un comité ou une commission scolaire, un parent, un membre de la population ou une direction du ministère de l'Éducation.

Les demandes d'élaboration ou de révision de politiques doivent être adressées au directeur, Politiques et planification, Ministère de l'Éducation. Les demandes seront examinées et classées par ordre de priorité par le Comité de la haute direction.

Pour consulter les politiques générales, rendez-vous à l'adresse suivante :
www.education.gov.yk.ca/policy/index.html

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la personne suivante :

Directeur des politiques et de la planification 667-8181

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

La *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* du Yukon garantit au public certains droits concernant l'accès à des documents sous la garde du gouvernement du Yukon et la protection des renseignements personnels recueillis par les ministères.

La *LAIPVP* s'applique à l'ensemble des ministères, des conseils, des sociétés et des commissions du gouvernement. Toutes les écoles publiques et privées et les conseils, comités et commissions scolaires sont visés par la loi. La *LAIPVP* donne au public le droit d'accès aux documents du gouvernement, à l'exception de certains documents tels que les documents du Conseil des ministres datant de moins de 15 ans, les documents sur le maintien de l'ordre public et les renseignements d'ordre personnel ou commercial protégés par des dispositions relatives à la protection de la vie privée contenues dans la *LAIPVP*. Les particuliers ont le droit d'accès aux renseignements personnels qui les concernent et le droit d'en exiger la correction.

La *LAIPVP* précise également que les ministères du gouvernement doivent obtenir des renseignements personnels directement de la personne concernée ou de son tuteur légal et indiquer à quoi servira l'information et en vertu de quelle autorité cela se fera. Les ministères ont également l'obligation de protéger les renseignements personnels contre toute utilisation, divulgation ou destruction non autorisée.

Les enseignants et les administrateurs doivent veiller à ce que les formulaires servant à recueillir des renseignements concernant des élèves contiennent un énoncé décrivant le but de la collecte de renseignements et indiquent si les renseignements seront utilisés dans des bases de données électroniques.

Comme le précise l'article 20 de la *Loi sur l'éducation*, les parents ou tuteurs d'un élève, l'élève même — s'il est âgé d'au moins 16 ans — ou à la fois les parents et l'élève peuvent consulter le dossier scolaire et en tirer des copies.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'éducation* et de la *LAIPVP*, les renseignements contenus dans le dossier d'un élève sont confidentiels et ne peuvent être divulgués à quiconque ne participe pas au programme d'éducation de l'élève sans le consentement écrit des parents ou des tuteurs légaux.

Le gouvernement du Yukon souscrit au maintien d'une administration publique ouverte et responsable. Cela signifie que le public devrait être en mesure d'avoir accès de façon informelle à la majeure partie de l'information en se renseignant auprès des ministères et des sociétés au sujet de leurs programmes et de leurs services. Si un ministère n'est pas en mesure de fournir de l'information à un demandeur, ses représentants doivent indiquer la raison du refus, en se fondant sur les dispositions législatives, et informer le demandeur de son droit de faire une demande officielle par l'entremise du bureau de la *LAIPVP*. On trouve dans toutes les écoles et les bibliothèques communautaires des brochures décrivant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et des formulaires de demande de consultation ou de correction des renseignements personnels.

Coordonnateur de l'AIPVP
James McCullough (**james.mccullough@gov.yk.ca**) 867-667-8326

Groupes consultatifs auprès du Ministère

La *Loi sur l'éducation* prévoit la constitution et le fonctionnement de plusieurs corps administratifs au sein du système scolaire. La plupart sont de nature consultative, mais certains disposent de pouvoirs quasi judiciaires et fonctionnent plus ou moins indépendamment du ministère de l'Éducation. Le ministère de l'Éducation consulte souvent les groupes de consultation énumérés ci-après pour s'assurer qu'on tient compte des objectifs de tous les intervenants en éducation.

Tribunal d'appel de l'éducation

Le Tribunal d'appel de l'éducation entend les appels des décisions prises par les autorités qui s'occupent des questions importantes en matière d'éducation, de santé et de sécurité au sein du système d'éducation. La partie 8 de la *Loi sur l'éducation* traite des questions relatives aux appels, y compris le Tribunal d'appel de l'éducation.

Bien que les dix membres du Tribunal soient nommés par le ministre de l'Éducation, le Tribunal est tout à fait indépendant du ministère de l'Éducation et du gouvernement. La *Loi sur l'éducation* décrit explicitement le mandat du tribunal. Il existe aussi des lignes directrices concernant la procédure à suivre pour présenter un appel au Tribunal. On peut se procurer une copie de ces lignes directrices auprès de l'administrateur de l'école ou de la commission ou du conseil scolaire.

Barb Evans, président **Téléphone : 867-667-7500**

Commission des brevets d'enseignement

La commission des brevets d'enseignement est composée de sept membres nommés par l'Association des enseignantes et enseignants du Yukon (AEY), le ministère de l'Éducation, les conseils scolaires et le Collège du Yukon. Elle établit et évalue les normes de formation et d'expérience applicables aux enseignants du Yukon. Elle peut aussi présenter au ministre de l'Éducation des recommandations concernant l'accréditation d'un enseignant dont le cas, en ce qui a trait à la qualification, lui est soumis.

Commission de qualification professionnelle des enseignantes et enseignants

La commission de qualification professionnelle des enseignantes et des enseignants est composée de trois membres nommés par le ministre. Il s'agit d'un représentant de l'AEY, d'un représentant du ministre de l'Éducation, qui agit aussi comme président, et d'un éducateur professionnel choisi d'un commun accord par l'AEY et le ministre. La commission détermine, en fonction des règlements et aux fins d'établissement du salaire, la catégorie de brevet d'enseignement et le nombre d'années d'expérience qu'on reconnaîtra à l'enseignant.

Association des enseignantes et enseignants du Yukon

Les éducateurs professionnels et paraprofessionnels au Yukon font partie de l'Association des enseignantes et enseignants du Yukon (AEY). L'AEY est à la fois un corps

professionnel et un syndicat pour le personnel enseignant et paraprofessionnel. Ses activités principales comprennent la représentation et le perfectionnement de la profession enseignante au Yukon. De plus, l'AEY négocie les conventions collectives pour ses membres.

Coordonnées de l'AEY : téléphone : 867-668-6777; site Web : www.yta.yk.ca

Division de l'enseignement postsecondaire

Section de l'aide financière aux étudiants

Les élèves qui désirent poursuivre des études postsecondaires et qui cherchent à recevoir une aide financière devraient être renvoyés à la Section de l'aide financière aux étudiants de la Direction de l'enseignement postsecondaire du ministère de l'Éducation. On s'attend par ailleurs à ce que les élèves effectuent leurs propres démarches pour obtenir l'aide financière dont ils ont besoin. Les enseignants, les administrateurs et les autres personnes qui travaillent avec les élèves peuvent leur rendre la tâche plus facile en s'assurant qu'ils sont au courant des formes d'aide financière auxquelles ils pourraient avoir droit.

La Section de l'aide financière aux étudiants administre divers programmes d'aide financière :

- Bourse du Yukon
- Allocation de formation des étudiants
- Prix d'excellence du Yukon
- Programme canadien de prêts aux étudiants
- Bourses d'études du millénaire
- Divers prix et bourses d'études

Les élèves doivent présenter une demande chaque année pour recevoir une aide financière de l'un ou l'autre de ces programmes. Une brochure explicative est disponible en anglais et en français par l'intermédiaire de la Direction de l'enseignement postsecondaire. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service d'aide financière aux étudiants.

Par téléphone : 867-667-5929

Site Web : www.education.gov.yk.ca/advanceded/sfa

Par la poste :

Section de l'aide financière aux étudiants

Ministère de l'Éducation

Gouvernement du Yukon

C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

En personne :

Édifice du ministère de l'Éducation

1000, boul. Lewes

Whitehorse (Yukon)

Pour les résidents du Yukon à l'extérieur de Whitehorse : 1-800-661-0408, poste 5929

Télécopieur : 867-667-8555

Personnes-ressources pour les élèves dont le nom de famille commence par la lettre :
A à K : Carole Theriault Courriel : carole.theriault@gov.yk.ca
L à Z : Darlene Gammel Courriel : darlene.gammel@gov.yk.ca

Il faut compter au moins quatre (4) semaines pour le traitement des demandes.

On peut obtenir des renseignements sur l'aide financière offerte aux élèves membres d'une première nation auprès du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, au 867-667-3395, ou des bureaux des premières nations du Yukon.

Ressources humaines - Personnel

Coordonnatrice, Recrutement des enseignants
Peggy Dorasz 667-8631

Conseillère en relations de travail
Janis Gutta 667-3719

Assistante, Ressources humaines
Lynne LeBarge 667-8163

Administratrice de la gestion des présences
Karen McLachlan 456-7907

Agente de recrutement des enseignants
Trish Millions 667-8658

Conseillère aux ressources humaines
Bonnie Palamar 667-3718

Conseillère aux ressources humaines
Caroline Sturko 667-8295

Directrice, Ressources humaines
Val Stehelin 667-5808

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Programme d'aide aux employés

Ce programme aide les employés aux prises avec les problèmes personnels qui nuisent à leur rendement professionnel. Voici les caractéristiques du PAE.

- Intervention rapide
- Heures souples
- Confidentialité
- Services offerts dans toutes les localités du Yukon

Le programme est un service de counseling et de consultation que la Commission de la fonction publique offre aux employés. Son objectif est de donner une aide confidentielle aux employés qui font face à des problèmes pouvant nuire à leur travail et à leur vie privée. Barbara A. Nimco and Associates Inc. offre des services de consultation, d'évaluation, de counselling personnel ou d'aiguillage au besoin, pendant les heures de travail régulières, le soir, les jours de congé ou les fins de semaine (668-4058).

Processus d'adaptation pour les personnes handicapées

Le processus d'adaptation propose un cadre organisationnel qui aide les gestionnaires, les superviseurs et les employés à réintégrer les employés ayant une invalidité au sein de l'organisme.

L'obligation d'adaptation est une prescription de la *Loi sur les droits de la personne* : « Chacun a la responsabilité de prendre des mesures raisonnables en matière d'emploi, de moyens d'hébergement et de services à l'égard des besoins spéciaux d'autrui lorsque ces besoins résultent de l'incapacité physique, étant entendu que cette obligation cesse si la prise de ces mesures devait entraîner une contrainte excessive. »
En outre, chaque cas devra être examiné individuellement, car l'obligation d'adaptation nécessitera souplesse, innovation, imagination et collaboration. Pour en savoir plus sur le processus d'adaptation pour les personnes handicapées, communiquez avec Michael Hanson au 667-5848.

Promouvoir un milieu de travail respectueux – Bureau de la prévention du harcèlement en milieu de travail (BPHMT)

Le BPHMT offre une aide confidentielle aux employés victimes de harcèlement au travail. Son mandat est axé sur le règlement des plaintes formelles et informelles de harcèlement et sur l'instauration d'un milieu de travail respectueux exempt de harcèlement. Le Bureau organise également des ateliers sur le harcèlement en milieu de travail et s'efforce de prévenir le harcèlement en informant les employés. En vertu de la convention collective de l'AEY, le personnel du BPHMT peut enquêter sur les griefs de harcèlement présentés par les enseignants. À titre de bureau impartial, le BPHMT applique également la politique sur le harcèlement en milieu de travail du gouvernement du Yukon (politique 3.47), qui établit les droits et les obligations de la fonction publique dans le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement.

Le BPHMT est une section de la Direction des politiques, de la planification et des communications de la Commission de la fonction publique. Le personnel comprend un gestionnaire, deux coordonnateurs de la prévention du harcèlement et un agent d'information de liaison. Pour de plus amples renseignements ou de l'aide, communiquez avec le bureau au 667-3536.

Pour de plus amples renseignements, visitez nos sites Web.

http://www.education.gov.yk.ca/

http://yesnet.yk.ca